

MARS / AVRIL 2025 / 7 EUROS

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

N°112

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

STOP A
L'AUSTERITÉ

LA GUERRE CONTRE LES DROITS SOCIAUX

DOSSIER :

11^e CONGRÈS

DE LA FSU P. 18-25

- **64 ans, c'est toujours non !** P. 6
- **Haro sur les chômeur·ses** P. 10
- **Masculinisme** P. 16

JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE 2025



Proche de Paris, un cadre champêtre au cœur de l'Oise. Pour cette année 2025, nous faisons tout pour que les J3É se tiennent du samedi 5 au mardi 8 juillet, au lycée agricole public d'Airion.

Le lycée se situe sur la commune d'Airion, à 4 km de Clermont de l'Oise, commune sur la ligne Paris-Amiens. Dans un cadre bucolique, il réunit des conditions d'accueil idéales : grande salle pour les débats, internat avec chambres de 4 maximum (espaces séparés de 2 lits), restauration, salles de détente, cafétéria, espaces verts, stade, piste d'athlétisme... Et à proximité un club équestre (poney pour les enfants sous la responsabilité des parents) et le magasin de l'exploitation agricole du lycée qui vend des produits bio et/ou locaux. Une librairie locale, militante et associative proposera également des ouvrages.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Attention, les tarifs ont évolué depuis 2023

Inscription en ligne sur le site de l'École émancipée : <https://ecoleemancipee.org/>

TARIFS ADULTES : 3 tarifs en fonction des tranches de revenus (adaptable si situation particulière) et tarifs enfants (voir le détail sur le site).

Ces tarifs englobent la péréquation transports de 30 € par personne et 30 € de préinscription sous forme d'arrhes. Participation aux frais de transport à partir de 200 km aller-retour. Pour les arrhes, merci d'envoyer un chèque (en précisant au dos « arrhes J3É ») à Pierre Ripart : 8, chemin des vaches 60390 Berneuil-en-Bray, le plus rapidement après votre inscription en ligne.

Pour toute information complémentaire écrire à : jeee@ecoleemancipee.org

Comme la structure permet d'accueillir une centaine de personnes, inscrivez-vous le plus tôt possible. Nous avons prévu des baby-sitters pour encadrer les enfants pendant les débats. Que vous soyez un-e habitué-e ou qu'elles soient vos premières journées d'études, nous vous attendons nombreux-ses. ■

L'ÉQUIPE RESPONSABLE

DIMANCHE 6 JUILLET

**Matin : AG statutaire
(bilans d'activité et financier + projets +
changement d'ER).**

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>

par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée
c/o Nicolas Walczak,
25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

**PAR RENOUVELLEMENT
AUTOMATIQUE SUR LE SITE !**

**Abonnement individuel et structure
syndicale : 40 €.**

Abonnement tarif réduit

(revenus inférieurs à 1800 €) : 22 €.

Abonnement de soutien : 55 € ou plus...

**Abonnements multiples : ajouter 11 €
par exemplaire supplémentaire.**

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2
LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

DIRECTRICE DE PUBLICATION :

Véronique PONVERT,
96, rue Jean- Jacques Rousseau
76600 Le Havre

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Dominique ANGELINI,
Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL,
Mary DAVID, Bernard DESWARTE,
Marie HAYE, Arnaud MALAÏSÉ,
Adrien MARTINEZ,
Véronique PONVERT,
Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE :

École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Jorge Palmucci

IMPRESSION : LIMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière.
93220 Neuilly-sur-Marne.

Tribune libre, notre revue
est ouverte à des débats.
Nous utilisons l'écriture inclusive,
sans obligation
pour des contributeur-trices
extérieures.

Vos réactions, vos suggestions
d'articles sont à envoyer
à Bernard Deswarte,

email.bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans un prochain numéro,
les articles doivent être envoyés avant
le 1^{er} mai 2025.

Le n° 111 de janvier-février 2025
a été tiré à 1700 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE :



SOMMAIRE

2/ Journées d'études de l'École émancipée

3/ ÉDITO

4 à 7 / SOCIÉTÉ

Circulaire Retailleau : humain·es en danger !
64 ans, c'est toujours non !

8 et 9 / SYNDICALISME

Élections aux chambres d'agriculture,
un paysage agricole chamboulé

10 à 15 / ÉCO-SOCIAL

Haro sur les chômeur·ses
Pas de territoire sans hôpital !
Hôpital public en crise

16 et 17 / FÉMINISME

Masculinisme, une idéologie
qui perdure et s'adapte

18 à 25 / DOSSIER :

11^e CONGRÈS DE LA FSU

26 à 28 / ÉDUCATION

Professeur·es des écoles, une profession
dans la tourmente

29 et 31 / INTERNATIONAL

« On ne peut plus euphémiser le conflit
entre capitalisme et démocratie »

32 et 33 / ÉCOLOGIE

Croisade populiste contre les politiques
environnementales

34 et 35 / HISTOIRE

Le Havre, la confirmation de l'empreinte coloniale

36 à 39 / CULTURE

#Metoo cinéma, la France en retard
Amyl and the SniffersLa servante écarlate, un tableau « sous son œil »
Rousse ou les beaux habitants de l'univers
Les couilles sur la table, podcast incontournable
Il y a 100 ans, les Penn Sardin
Mahaut Drama, le rire contre le patriarcat

40 / Solidarité avec l'Ukraine et la Palestine

Face aux « big delete »,
luttons pour reconfigurer
l'avenir !

120 : c'est le nombre de mots interdits par l'administration Trump dans les publications scientifiques et sur les sites gouvernementaux. En effaçant les termes « anti-racism », « climate crisis », « feminism », « LGBTQ », « oppression », « social justice »... cet autodafé numérique se double de la mise à l'arrêt de pans entiers de la recherche et vise une contre-révolution épistémologique orwellienne. Cet « illibéralisme » interne se double d'une brutalité sans limite au plan international avec le lâchage de l'Ukraine et le soutien total au génocide palestinien.

En France, le pouvoir s'adonne à un marketing politique destiné à reconfigurer l'opinion selon les canons du libéralisme autoritaire : « submersion migratoire » quand les étranger·ères représentent 8,2% de la population, gauche accusée de « gâcher » les manifestations du 8 mars et de menacer le droit de manifester, « économie de guerre » prétexte d'une guerre contre les conquies sociaux, l'écologie, les droits et libertés...

Sur l'affaire Bétharram, la mystification repose sur la fiction d'individus déviants et isolés agissant dans l'ombre, alors qu'il s'agit en réalité de violences systémiques. Maintes fois dénoncées et rendues publiques, leur perpétuation massive et en toute impunité a été rendue possible par l'entrecroisement des dominations (des notables, des adultes, des hommes, de l'enseignement privé catholique).

Ce sont autant d'ersatz de « big delete » : effacer les intersections entre les dominations permet aux dominants de faire croire à des « minorités » qui, refusant le jeu du « mérite » individuel, seraient responsables des oppressions qu'elles subissent ; des « minorités » qui se menaceraient l'une l'autre, et « la majorité ».

Or, selon les enquêtes de la CNCDH¹, le racisme a largement reculé ces quarante dernières années. Le dernier rapport du HCEFH² montre quant à lui que la population attend des pouvoirs publics qu'ils agissent contre les inégalités entre les femmes et les hommes. La vitalité des manifestations du 8 mars en témoigne, en plus du refus de l'instrumentalisation à des fins racistes des luttes féministes par l'extrême droite. Elles attestent d'une compréhension à grande échelle des liens entre domination patriarcale, prédation capitaliste et danger fasciste, incarnés par le masculinisme d'un Trump.

L'hégémonie culturelle n'est pas tombée à l'extrême droite : il y a encore de l'espace pour notre camp social ! Les mandats offensifs et unitaires de la FSU à l'issue de son onzième congrès sont un point d'appui pour l'unifier, le dynamiser et impulser les luttes nécessaires pour dépasser la sidération et renouer avec l'espoir.

Les mobilisations (enseignement supérieur et recherche, solidarité internationale, retraité·es, contre le racisme, PJJ, France travail, secteur médico-social...) sont autant d'occasions de remettre les alternatives au centre du débat public, de donner de l'écho à ce que pense la majorité et des perspectives à ce qu'elle espère, pour forger, pas à pas mais avec détermination et une certaine urgence, un anticapitalisme de masse contre l'offensive de la bourgeoisie alliée à l'extrême droite.

Big-deletons-les ! ■

MARIE HAYE

1. Commission nationale consultative des droits de l'homme.
2. Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Circulaire Retailleau : humain·es en danger !



Un an après la loi raciste et xénophobe de Darmanin, le gouvernement relance une offensive contre les sans-papiers.

Dans sa circulaire du 23 janvier, Retailleau demande aux préfet·es de limiter drastiquement les admissions exceptionnelles au séjour.

Une circulaire de Retailleau remplace la circulaire Valls de 2012 qui permettait, à la discrétion des préfet·es, de régulariser en moyenne 30 000 personnes par an qui pouvaient bénéficier de l'admission exceptionnelle au séjour (AES) en justifiant de trois ans de présence sur le territoire au titre de leur travail ou cinq ans au titre de leur vie privée et familiale.

Désormais, la régularisation des travailleur·ses sans papiers ne pourra intervenir que par la justification de sept années de résidence sur le territoire, sous réserve d'un niveau de français attesté – à quel coût ? – et sans comportement menaçant « l'ordre public sur le territoire national ». La durée des obligations de quitter le territoire français (OQTF) étant, à présent, systématiquement portée à trois ans, iels ne pourront plus demander l'AES avant ce délai. Par ailleurs, le rejet de la demande d'un titre de séjour sera systématiquement accompagné d'une OQTF.

Cette nouvelle circulaire intervient dans le contexte plus large d'attaques brutales contre les personnes immigrées en Europe et s'inscrit dans la continuité du

PAR LÉNA MARASSE ET BRUNO DUFOUR

pacte européen Asile et Immigration voté en avril 2024. Ce pacte s'attaque notamment aux immigré·es algérien·nes remettant ainsi en cause les accords de 1968. Même si le nombre effectif de reconduites à la frontière n'augmentera qu'à la marge, l'objectif est ailleurs. Retailleau fait là un beau cadeau au patronat en lui offrant une main-d'œuvre exploitable et corvéable à merci.

Dans le même esprit, raciste et xénophobe, et dans la lignée de la loi Darmanin, le ministre exploite le contexte économique et social à Mayotte pour annoncer des mesures d'extrême droite : remise en cause du droit du sol, préférence nationale généralisée etc.

Une offensive de la droite au service des patrons

Les néolibéraux ne sont pas contre l'État, ils sont seulement contre les services publics et les services sociaux, mais iels ont besoin d'un État fort pour protéger la propriété privée et poursuivre une politique de spoliation coloniale, notamment des départements et régions d'outre-mer (Drom). À ce titre, ils ont besoin d'une police et d'une armée fortes, mais aussi d'un système carcéral conséquent. Le néolibéralisme est donc par essence autoritaire, c'est la « souveraineté du droit privé garantie par un pouvoir fort »*. Toujours est-il qu'ils doivent réussir à se faire élire et à ne pas être censurés ensuite. Aussi, s'attaquer aux plus pauvres et à la population pour faire passer des réformes néolibérales n'est pas une stratégie très populaire et efficace. En revanche, construire la figure du « migrant qui vient profiter des aides » permet de convaincre la population qu'il faut supprimer ces aides pour ne pas qu'elles servent à « certain·es », tout

“
CIRCULAIRE RETAILLEAU,
ENCORE MOINS D'HUMANITÉ,
ENCORE PLUS DE MISÈRE, DE
PRÉCARITÉ, DE SOUFFRANCES
”

en contrôlant l'immigration et les naissances (plan de « réarmement démographique » de Macron, attaques multiples du droit à l'avortement). Le néolibéralisme s'appuie alors de cette façon sur les idées et le programme de l'extrême droite pour satisfaire son propre programme et son échéancier politique. La panique autour des « délinquants étrangers violents » que l'on retrouve dans la dernière circulaire Retailleau, confère de plus en plus de droits à la police. Cela normalise sa violence qui peut alors se déchaîner contre l'ensemble des mouvements sociaux.

Les attaques multiples et répétées sur les droits des migrant-es, les cadeaux faits aux patrons, les travailleur-ses précarisé-es et sans droits forment un laboratoire pour le néolibéralisme qui teste ainsi des modèles sur les migrant-es, avec le consentement d'un spectre large de partis politiques et la population, afin de les appliquer à tout le monde.

Les femmes, les mères et les jeunes encore plus exposé-es

La priorité donnée aux régularisations par le travail (exclusivement pour les métiers « en tension ») rendra encore plus difficile pour les femmes avec ou sans enfants, l'obtention d'un titre de séjour vie privée et familiale, dépendant de preuves de vie en France pendant sept ans (et non plus cinq). Sept ans sans papiers, dans une clandestinité imposée, sans aide financière ni droit aux allocations, sans pouvoir s'inscrire à France Travail et sans pouvoir accéder à des logements sociaux. À ce calvaire tant psychologique que physique s'ajoutent pour les femmes des difficultés supplémentaires : isolées, elles peuvent moins souvent attester de liens familiaux et elles sont plus souvent pénalisées que les hommes par le degré de connaissance de la langue du fait de leur niveau scolaire de départ et de la réduction massive de l'offre subventionnée de formation.

Retailleau renforce ainsi concurrence et ségrégation entre les femmes sur la base des classes sociales. Cette

Pour la première fois, le collectif Jeunes Tours composé de mineures étrange-es non accompagné-es et de jeunes majeures a manifesté à Tours ce mercredi 19 février contre la circulaire Retailleau et le durcissement des règles d'accès au droit de travailler pour les étranger-es.

politique favorise leur exposition à la surexploitation au travail comme dans la vie privée.

Les quelque 15 000 mineur-es non accompagné-es (MNA) sont aussi les victimes du climat xénophobe et des restrictions des droits. Comme mineur-es, iels relèvent de la protection assurée par l'aide sociale à l'enfance (ASE) de chaque département. Celui-ci contrôle la minorité et l'isolement du jeune. Dans ce but et sous couvert du juge pour enfants, des tests osseux et dentaires sont souvent pratiqués. Leur absence de fiabilité aboutit à de très nombreux rejets de minorité (minorités pourtant authentifiées par des actes de naissance), avec pour conséquence la mise à la rue et en danger de ces « prétendu-es majeur-es ».

En cas de reconnaissance de la minorité, les jeunes sont confié-es à un département d'accueil parfois très éloigné des premiers contacts. L'accueil est censé s'effectuer dans un centre d'hébergement. Dans les faits, seul-es les jeunes les plus fragiles en bénéficient. Pour des centaines d'autres, et au mépris de la loi, iels se retrouvent dans des hôtels, isolé-es et éloigné-es de leur éducatrice ou éducateur et de leur lieu de scolarisation. Enfin la continuité de l'accompagnement de 18 à 21 ans, prévu dans la loi par le contrat jeune majeur, est à présent systématiquement réduite à six mois ou un an après 18 ans, annihilant les droits de ces jeunes ainsi que le travail réalisé par des services de l'ASE sous tension.

Organisons une riposte collective et luttons pour de nouveaux droits !

La lutte exemplaire du Collectif des jeunes du parc de Belleville relève de cette situation. Ces jeunes immigré-es obligé-es de vivre dans la rue ont réussi, par leurs actions et l'occupation de la Gaîté Lyrique depuis le mois de décembre, à établir un rapport de force contre les politiques de la mairie de Paris et du gouvernement d'Emmanuel Macron. Leur expulsion *manu militari* de la Gaîté Lyrique est une preuve de plus de la violence de ce pouvoir. Elle nécessite une solidarité renforcée et sans

faille à leur égard, de nos associations et organisations syndicales et politiques.

Par ailleurs, il y a urgence à construire une réponse large et unitaire, contre la circulaire Retailleau, contre la loi immigration de Darmanin, pour la régularisation de tou-tes les sans-papiers.

Dans un contexte de montée fulgurante de l'extrême droite, toutes les forces progressistes, pas assez présentes pour le moment dans la lutte, doivent être à leurs côtés. ■

* in *Le choix de la guerre civile. Une autre histoire du néolibéralisme.* Christian Laval, Haud Guéguen, Pierre Dardot, Pierre Sauvêtre. Éditions Lux.



© MARINE RONDONNIER-FRANCETV

64 ans, c'est toujours non !



PHOTO : D. R.

Ni abrogation ni suspension, le Premier ministre a cependant ouvert la porte à de nouvelles négociations sur l'ensemble des sujets, âge de départ compris, avant de se dédire sur ce dernier point. Il avait au départ chargé les partenaires sociaux de trouver un accord, en trois mois, pour une réforme plus juste tout en assurant l'équilibre financier des caisses de retraite sans dépenses supplémentaires.

Malgré de nouvelles négociations, il est peu probable qu'un accord soit trouvé entre patronat et organisations syndicales tant les divergences sont profondes. Le patronat s'est déjà opposé à toute augmentation des cotisations mettant en avant la solution « capitalisation », tandis que les syndicats, toujours opposés à la réforme contestée de 2023, défendent notre système par répartition et une retraite digne pour l'ensemble des travailleur-ses. Mais cette séquence offre à ces derniers une opportunité de relancer le débat public sur l'équité du système, leur argumentaire contre la réforme et leurs solutions pour garantir les ressources des caisses de retraites sans appauvrir les retraité-es ni dégrader de nouveau les conditions de départ à la retraite.

Nouveau rapport, même constat

Sollicité par le Premier ministre pour livrer des chiffres indiscutables sur le système de retraite et son financement, la Cour des comptes (CC) a rendu son rapport le 20 février dernier confirmant les chiffres et analyses du Conseil d'orientation des retraites (COR).

PAR
EMILIE MOREAU

Il confirme ainsi qu'il n'y a pas de déficit caché comme l'avait affirmé Bayrou s'attaquant très explicitement aux retraites des fonctionnaires d'État. Au-delà de l'argument de la CC, des systèmes différents et des comptabilités différentes ne permettant pas la comparaison, il convient de rappeler qu'il n'existe pas à proprement parler de caisse pour les retraites de fonctionnaires d'État mais un compte d'affectation spécial (CAS) pour les pensions, créé en 2001 comme une modalité pour retracer les recettes et dépenses liées aux retraites dont l'État a la charge. De plus, la loi ne prévoit pas un taux de cotisation pour l'État employeur mais l'obligation pour lui de payer les retraites auxquelles ses ancien-nés agent-es ont droit.

Le rapport confirme aussi les perspectives financières dessinées par le dernier rapport du COR. Ainsi, après une année 2023 excédentaire de 8,5 Md€ notamment en raison des nombreuses réformes intervenues depuis 1987, le système de retraites devrait connaître un déficit croissant, malgré la réforme de 2023, atteignant 15 Md€ en 2035 et 30 Md€ en 2045, principalement en raison de l'augmentation du nombre de retraité-es.

Des leviers inchangés aux conséquences inévitables

Le rapport présente des solutions de financement avec une préférence antisociale assumée, à l'image des réformes subies depuis 1987, pour le relèvement de l'âge de départ et l'augmentation du nombre de trimestres à effectuer, sans délaissier totalement la sous-indexation des pensions.

Or ces mesures ont déjà dégradé les conditions de départ à la retraite tout en creusant les inégalités, notamment pour les personnes précaires et/ou aux carrières hachées. Avec des salaires toujours inférieurs à ceux des

QUELQUES CHIFFRES

Le salaire des femmes est inférieur en moyenne de 22 % à celui des hommes.

71,2 %, c'est le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2023 contre 76,8 % pour les hommes.

Pour la génération née en 1950 (la dernière totalement partie à la retraite) :

38,2 ans c'est la durée de carrière validée des femmes contre 40,3 ans pour les hommes.

8 % des femmes et 6 % des hommes ont subi une décote (car durée insuffisante de cotisation).

19 % des femmes contre 10 % des hommes ont attendu l'âge du taux plein, qui annule la décote, pour liquider leur retraite.

63 ans c'est l'âge moyen de départ à la retraite des femmes en 2022 contre 62,4 pour les hommes.

**38 % c'est l'écart de pension en 2022 entre femmes et hommes
1 268 € c'est le montant moyen de pension brut des femmes,
2050 euros pour les hommes.**

10,6 %, c'est le taux moyen de pauvreté des retraité-es (inférieur à celui de l'ensemble de la population, 14,5 %, en 2021) mais la situation se détériore pour les plus âgé-es ou les retraité-es vivant seul-es (17,2 %).

Sources : Insee et Drees.

hommes et un taux d'activité moindre en raison des temps partiels imposés et de contraintes familiales, les femmes sont en première ligne de ces inégalités (cf. encart). Et toutes les réformes passées n'ont fait qu'accentuer la situation. L'augmentation du nombre de trimestres à valider pénalise particulièrement les femmes, qui peinent davantage à atteindre une carrière complète. Le relèvement de l'âge de départ allonge le temps passé sans emploi pour celles qui sont licenciées en fin de carrière, sans pour autant augmenter leur pension future. La sous-indexation des pensions frappe d'autant plus les femmes qu'elles ont une espérance de vie supérieure,

subissant plus longtemps la dévalorisation de leur retraite. Ainsi les inégalités de revenus vécues pendant la vie active sont amplifiées à la retraite.

Les retraites, un choix de société

On le sait, le nombre de retraité-es va continuer de progresser dans les décennies à venir, accentuant la pression sur le système de retraites. Entre 1960 et 2000, la part de richesse consacrée aux retraites est passée d'environ 5 % à 12,6 % du PIB permettant une amélioration des pensions et donc une baisse du taux de pauvreté des retraités, qui était proche de 30 % en 1960 (les contre-réformes n'ayant commencé à produire leurs effets qu'à partir des années 2000). Faire le choix de la rigueur budgétaire en refusant de consacrer une part de richesses plus grande pour les retraites est injuste et a comme conséquence directe la baisse des pensions. Investir dans un système de retraites plus juste et plus solidaire est possible et nécessaire pour répondre aux défis démographiques à venir.

Des alternatives existent

Des solutions existent pour garantir l'équilibre financier des caisses de retraite sans réduire le niveau des pensions :

Augmenter le nombre de personnes en emploi permet d'accroître le nombre de cotisant-es. Le taux d'emploi en France reste inférieur à celui de nombreux pays européens, notamment pour les jeunes et les seniors.

Permettre aux femmes de travailler à temps plein car leur taux d'activité reste inférieur à celui des hommes.

Lutter contre les inégalités salariales. Selon le Haut Conseil à l'Égalité, l'égalité salariale pourrait générer jusqu'à 6 Md€ de cotisations supplémentaires par an.

Revenir sur les exonérations de cotisations sociales, notamment sur les heures supplémentaires et les bas salaires, qui représentent un manque à gagner considérable pour les caisses de retraite : plus de 70 Md€ à la Sécurité sociale en 2023.

Augmenter les taux de cotisation, permettant de répartir l'effort de financement sur l'ensemble des actif-ves et des employeurs.

En agissant sur l'emploi, l'égalité salariale, le niveau des cotisations et la suppression des exonérations sociales, il est possible non seulement d'abroger cette réforme injuste, mais aussi d'améliorer durablement le système de retraite existant avec un départ à 60 ans avec 75 % du dernier traitement pour 37,5 annuités, mais aussi avec la prise en compte des années d'étude, le retour des droits liés aux enfants pour les femmes fonctionnaires ou encore l'aménagement des fins de carrière ! ■



PHOTO SAMUEL BOVIN / NURPHOTO / AIP



Élections aux chambres d'agriculture un paysage agricole chamboulé

Tous les six ans, les élections aux chambres d'agriculture (ECA) sont un rendez-vous important pour le monde agricole. L'occasion d'en comprendre les enjeux et de faire un état des lieux des forces syndicales en présence.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats officiels n'ont toujours pas été annoncés par notre ministère de tutelle, et les bureaux et président-es de chambre n'ont pas encore tous été élu-es. Quelle complexité administrative explique cette lenteur ? À moins que ce ne soit une stratégie gouvernementale pour donner le temps à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) d'amortir les résultats ? S'il faut rester prudent dans l'analyse, on en connaît les grandes lignes. Les résultats des élections agricoles 2025 marquent un tournant.

En agriculture, le pluralisme syndical et le système de représentativité/légitimité sont historiquement construits par et pour le modèle FNSEA. Tant par le

■ PAR
LAURENCE MARANDOLA,
PORTE-PAROLE NATIONALE
DE LA CONFÉDÉRATION
PAYSANNE

mode de scrutin (prime majoritaire de 50 % définie par décret et non dans la loi), que par les collèges à la chambre d'agriculture (sièges au Crédit agricole, Groupama...) ou encore dans la répartition des financements.

Jusqu'en 1981, le ministère de l'Agriculture n'autorisait aucune autre organisation paysanne que le tandem composé par la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) à se présenter aux élections. Ce n'est qu'à partir de 1983 que les élections furent ouvertes au pluralisme. Depuis, les règles ont régulièrement évolué mais restent construites en faveur du syndicat majoritaire.

Les enjeux de ces élections concernent directement les chambres d'agriculture mais vont bien au-delà :

✓ prise de pouvoir concrète : orientation politique du système agricole et alimentaire local, accompagnement technique grâce aux compétences et moyens accordés aux chambres d'agriculture, diffusion d'un modèle via les outils juridiques et de communication à disposition.

✓ Mesure de l'audience des organisations syndicales à vocation générale d'exploitant-es agricoles pour le collège 1 et celui des organisations de salarié-es pour le collège 3.

✓ Gain de légitimité – via l'accès à la représentativité – valable pour 6 ans au niveau régional et national (25 départements avec un score >10 %).

✓ Financement des syndicats.

Les règles et résultats des ECA structurent le rapport de force général et participent directement au verrouillage du système agricole et alimentaire.

Le « syndicalisme majoritaire » se fissure

Avec une hausse de 2,45 % de la participation, cette élection a mobilisé davantage que les précédentes, mais plus d'un.e électeur.ice sur deux ne s'est pas exprimé.e.

La Confédération paysanne stabilise et élargit son électorat. Avec 20,65 % des suffrages, elle réalise le deuxième meilleur score de son histoire après 2001 (27,75 %). Elle progresse de 0,61 %, et en nombre de voix, alors même que le corps électoral agricole continue de se réduire (-50 000 électeur-ices en six ans). Le syndicat décroche



Des agriculteurs devant la préfecture de Rennes, le 21 février 2024, lors d'un rassemblement pour exiger de vraies annonces du gouvernement avant le début du Salon de l'Agriculture.

© SÉBASTIEN SALONH-GOMIS/AFP



lture : ?



Confédération paysanne du Béarn.

trois nouvelles chambres d'agriculture, en Ardèche, en Corse* et en Guyane, et garde celle de Mayotte, où le scrutin a été reporté d'un an. Nous dépassons 30 % des voix dans 16 départements. En divisant les listes d'union FNSEA-JA par 2 puisque ce sont deux syndicats, la Conf est même le premier syndicat dans 17 départements, une avancée significative.

Dans d'autres départements, les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs et des énergies mobilisés. Mais, partout, la Confédération paysanne a déposé des listes et mené campagne avec son projet. Le contexte politique n'a pas joué en notre faveur, avec une petite musique favorable aux populismes, aux solutions simples et à la recherche de boucs émissaires.

Cette élection acte surtout le recul historique de la liste d'union FNSEA-JA, qui tombe pour la première fois sous la barre des 50 % des voix. En perdant environ 9 points par rapport à 2019, le syndicalisme majoritaire se fissure après quarante ans de domination. Le modèle qu'il défend semble de plus en plus contesté. La perte de majorité absolue conduit aujourd'hui ses dirigeants à user des stratégies les plus diverses pour contourner les résultats des votes. Par des recours, des pressions, la liste FNSEA-JA tente de reprendre des chambres là où elle a perdu le collège 1 (celui des chefs d'exploitation), contribuant à augmenter la défiance à l'encontre des syndicats et amoindrir la portée des votes. Vague air de ressemblance avec l'épisode des législatives 2024, coup de boutoir à la démocratie.

**Les élections
des chambres
d'agriculture
concernent
2,2 millions
de votant-es**

La Coordination rurale (CR) remporte le collège 1 dans 14 départements et réalise une progression en augmentant son score pour atteindre plus de 29 %, franchissant un nouveau palier. Ces résultats sont très contrastés en fonction des territoires et laissent apparaître des lignes de fracture au sein même du syndicat. Cette progression est clairement liée au rejet de la FNSEA et à l'instrumentalisation des colères paysannes, alors que le travail de fond sur le terrain en termes de propositions n'existe pas. En réalité, les positions de la CR pour l'agriculture ne sont pas du tout alternatives à celles de la FNSEA. Leur vision libérale de l'agriculture est pratiquement la même, tout comme les velléités d'affaiblir le droit du travail, la protection sociale (des paysan·nes et salarié·es en agriculture) et de s'asseoir sur les règles environnementales (réintroduction de pesticides...). La Coordination rurale rafle en partie le mécontentement de paysan·nes qui ne se sentent pas soutenu·es par la FNSEA et qui rencontrent des difficultés sur leur ferme, dans un contexte général de forte progression des idées d'extrême droite. Ses méthodes populistes à coup de « laissez-nous travailler », repli sur soi, de méthodes violentes et ciblant les « escrolos » donnent néanmoins peu de réelles perspectives aux paysan·nes. Ses méthodes trouvent un large écho dans des médias complaisants.

Le score du Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf) baisse aux alentours de 1,34 %.

Défendre une autre voie pour l'agriculture

Malgré de fortes différences d'un département à l'autre, la Confédération paysanne gagne du terrain, consolidant son positionnement syndical et sans faire aucune concession sur le projet de société qu'elle défend.

Un·e paysan·ne sur cinq s'est exprimé·e en faveur de ce projet syndical, modèle de résistance face à l'agro-industrie. Une position qui résiste, qui exprime une autre voie pour l'agriculture et un autre type d'accompagnement pour les paysan·es.

Au-delà des résultats de ces élections, cette campagne a renforcé la vivacité du réseau, les liens sur le territoire et la complémentarité entre les échelons locaux et nationaux. Cette dynamique est à cultiver pour nous rendre plus fort·es, au sein même du mouvement social. Car l'agenda politique, antidémocratique et économique ultralibéral qui se déroule sous nos yeux ne pourra être contré que par une construction et des actions collectives très larges pour faire valoir l'intérêt général, la voix des paysan·nes, travailleur·euses et citoyen·nes. La Confédération paysanne réaffirme son engagement pour mener ces batailles sur le terrain et dans les institutions. ■

* À la tête de la Confédération paysanne en Corse, militant engagé depuis 20 ans, Pierre Alessandrini a été assassiné le 18 mars dernier.

Haro sur les

Les travailleur·ses et les demandeur·ses d'emploi sont confronté·es à une série de réformes qui modifient profondément le paysage social et économique depuis une vingtaine d'années. La plus récente est la loi Plein emploi, avec la réforme du Revenu de solidarité active (RSA), le contrat d'engagement, ainsi que l'introduction des outils d'intelligence artificielle dans le suivi des chômeur·ses.



La succession des réformes du chômage, dont la dernière, la loi Plein emploi, soulève des inquiétudes sur leurs impacts réels sur la dignité et les droits des travailleur·ses. Loin de répondre aux problèmes de fond du chômage et de la précarité, elles semblent plutôt constituer une série d'attaques contre les plus vulnérables.

La loi Plein emploi, lancée avec la promesse de réduire le chômage et de renforcer l'insertion des personnes sans emploi, repose sur un objectif : amener un maximum de chômeur·ses vers l'emploi, même au prix d'une remise en question de leurs aspirations, de leurs conditions de travail et de leurs droits.

Une illusion de travail pour toutes ?

La véritable intention derrière cette loi est d'aller au plus près des demandes du patronat local, de faire correspondre la main-d'œuvre disponible aux besoins du patronat sur des métiers en tension. Nous sommes aux antipodes de l'accompagnement d'une personne privée d'emploi, mené en fonction de son histoire, de ses qualifications, de ses besoins, en tentant de faire le lien avec le marché du travail. Aujourd'hui, on part des besoins de l'employeur et on crée les conditions pour que les demandeur·ses d'emploi y répondent coûte que coûte, pour qu'ils acceptent tout type de travail, indépendamment de sa qualité.

■ PAR
ALEXANDRA NOUGAREDE

Le RSA, qui a longtemps été une bouée de sauvetage pour les personnes les plus démunies, subit une profonde transformation. Plutôt que de renforcer un système de solidarité sociale, la réforme du RSA introduit des conditions de plus en plus restrictives, notamment l'obligation de travailler ou de suivre des formations spécifiques pour recevoir cette aide. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du « *contrat d'engagement* », où les bénéficiaires sont contraint·es d'accepter une série de conditions qui les poussent à une précarisation accrue.

De l'assistance à la stigmatisation

Si l'objectif affiché est de favoriser l'insertion professionnelle, cette mesure transforme le RSA en une sorte de contrainte. Cela ajoute une pression supplémentaire à ceux qui sont déjà dans des situations précaires et

« Le risque est de créer une société où le chômage n'est plus seulement un problème social, mais une faute personnelle à réparer par un suivi constant, des formations imposées et des emplois souvent précaires. »

chômeur·ses



stigmatisées. Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les chômeur·ses vers l'emploi, mais de les punir pour leur inactivité, sans prendre en compte les réalités du marché du travail et les obstacles rencontrés par les plus démunis·es. Il s'agit de priver les personnes de leur capacité à avoir du contrôle sur leur vie, sur leurs choix, sur leur temps. Avec le RSA conditionné, on ôte à des personnes déjà en difficulté le peu de capacité d'agir dont elles disposent en taxant lourdement leur unique ressource disponible : leur temps. Et pour celles qui ne peuvent s'y plier, on menace de retirer les seuls moyens de subsistance.

Mettre trop de pression sur les personnes peut les conduire à sortir des dispositifs qui leur sont dédiés. C'est ce que l'on commence à constater à France Travail ! La principale crainte à avoir par rapport à cette réforme du RSA, c'est qu'elle peut marginaliser des publics déjà vulnérables en les privant de leur allocation, et les jeter dans la misère. Ce qui aura pour effet de les contraindre à se livrer à des activités informelles, augmentant le risque du non-recours. Nous pouvons déjà l'observer dans les départements qui ont expérimenté depuis 2023, avec une augmentation de 10,8 % du non-recours au RSA quand il recule au contraire de 0,8 % dans les autres départements.

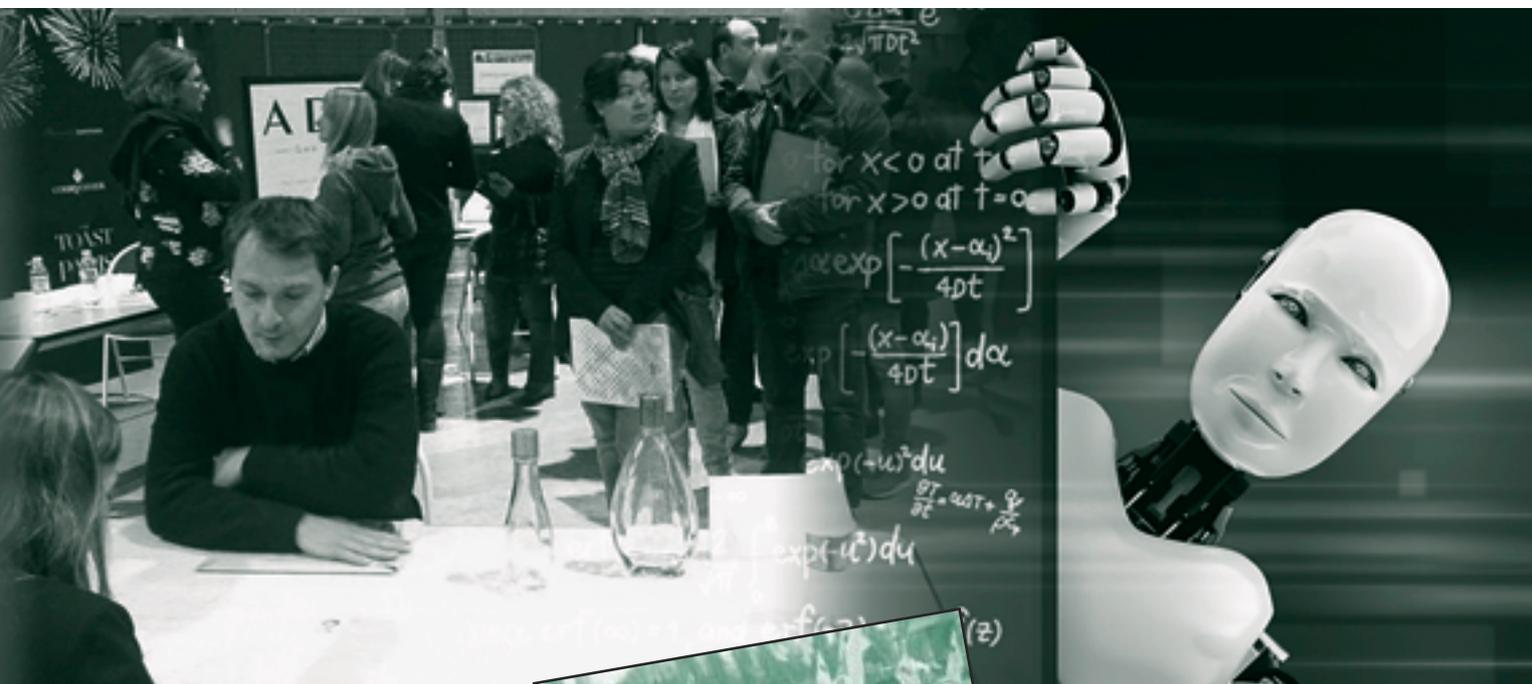
La Commission nationale consultative des droits de l'homme, dans un avis rendu en fin d'année dernière s'inquiète particulièrement de ce « glissement qui s'opère d'une politique qui relevait de la solidarité nationale vers des

politiques dites d'activation, qui rendent responsables les personnes de leur situation de précarité » Elle ajoute : « La réforme actuelle fait courir plusieurs risques aux droits des personnes, notamment le droit à des "moyens convenables d'existence", prévu dans le préambule de la Constitution de 1946, et le droit à "une insertion sociale et professionnelle librement choisie", inclus dans la Charte sociale européenne. »

Un nouveau contrôle de la vie des chômeur·ses

Le « contrat d'engagement » imposé aux privé·es d'emploi dans le cadre de la loi Plein emploi s'apparente à une forme de surveillance accrue de leur parcours professionnel. En signant ce contrat, iels s'engagent à respecter un certain nombre de conditions, telles que l'acceptation de tout emploi proposé, la participation à des formations, ou encore la réalisation de certaines démarches administratives. L'idée est de lutter contre la « tentation » de rester inactif·ves, mais il constitue en réalité un contrôle incessant sur la vie des individus.

Ce contrat crée ainsi une nouvelle forme de précarité administrative, où les privé·es d'emploi sont forcé·es de prouver sans cesse leur volonté de travailler, quitte à accepter des emplois mal rémunérés ou à s'engager dans des formations dont la pertinence peut être discutable. Cela ne prend pas en compte les difficultés réelles rencontrées par les chômeur·ses, comme les discriminations,



PHOTOS: D.R.

- ● ● ou les problèmes de santé, qui rendent difficile l'insertion professionnelle dans des conditions humaines et durables. Cela ne prend pas non plus en compte qu'il n'y a pas d'offres d'emploi pour tout le monde !



Vers une société de surveillance

La mise en place de ces réformes est accompagnée d'un renforcement des outils de contrôle et de répression des chômeur·ses. Le spectre de la radiation, qui prive un individu de toute aide sociale pendant plusieurs mois, pèse ainsi sur celles et ceux qui échouent à remplir les exigences de la réforme. Précédemment, les contrôles portaient sur la recherche active d'emploi. Là, les nouvelles instructions sont claires : il s'agit de sanctionner un comportement général des privé·es d'emploi à partir d'un « faisceau d'indices ». Le contrôle est à la fois plus large et plus flou.

Au-delà de l'aspect bureaucratique, ce contrôle renforcé ne fait qu'accentuer la stigmatisation des demandeur·ses d'emploi, les transformant en fautif·ves présumé·es. Le risque est de créer une société où le chômage n'est plus seulement un problème social, mais une faute personnelle à réparer par un suivi constant, des formations imposées et des emplois souvent précaires.

L'un des enjeux préoccupants liés à ces réformes est l'intégration des technologies, notamment de l'intelligence artificielle (IA), dans le suivi des demandeur·ses d'emploi. L'IA pourrait, par exemple, être utilisée pour analyser

les parcours professionnels des chômeur·ses, les orienter vers des offres d'emploi en fonction de leurs profils et prédire leurs chances de retrouver un travail. Ces outils, souvent présentés comme des solutions modernes, soulèvent de nombreuses inquiétudes. L'IA pourrait devenir un outil pour surveiller plus efficacement les demandeur·ses d'emploi, avec des critères de performance qui ne tiennent pas compte de la complexité de la situation individuelle de chaque chômeur·se. Les algorithmes peuvent aussi renforcer les discriminations à l'embauche ou la marginalisation de certaines populations déjà vulnérables.

Ces réformes, loin de répondre aux besoins réels des travailleur·ses et des demandeur·ses d'emploi, semblent davantage viser à les contrôler et les contraindre. Plutôt que d'offrir une véritable sécurité d'emploi et des conditions de travail dignes, elles imposent des exigences irréalistes et un suivi constant, tout en stigmatisant les chômeur·ses.

Dans un contexte social morose, avec la multiplication des plans de licenciements et un chômage qui repart à la hausse, ces politiques du « tout pour l'emploi », au détriment des droits sociaux, pourraient avoir des conséquences dramatiques.

Il est urgent d'abroger ces réformes pour répondre aux défis de l'insertion professionnelle dans un monde du travail en constante évolution, et non pour renforcer le contrôle et l'exploitation du salariat, des plus fragiles. ■

Pas de territoire sans hôpital !

La fermeture des moyens d'accès à la santé de proximité détruit les moyens de vivre dans de nombreux territoires.

Dans le Sud Aveyron, en 2003, la volonté de fermer l'hôpital de Saint-Affrique (le plus gros employeur de la ville) et de le fusionner avec celui de Millau avait échoué grâce à la forte mobilisation de la population et des élu-es locaux-les du bassin. Les habitant-es n'en étaient pas à leur coup d'essai, puisque cinq ans auparavant, iels avaient, déjà, par leur lutte, contraint l'Agence régionale de l'hospitalisation¹ à renoncer à la fermeture de la maternité. C'est d'ailleurs à Saint-Affrique qu'est née en 1995 la règle dite de l'« *exception géographique* » selon laquelle, à moins d'habiter un vrai désert de population, une femme doit trouver une maternité à moins de 45 minutes de son domicile. En avril 2004, la Coordination nationale des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité est créée et lance son appel à Saint-Affrique, rejointe par des comités locaux. Le Manifeste, comité local de Saint-Affrique, est formé en association et regroupe des usager-es de l'hôpital, des syndicats (CGT, Confédération paysanne, FSU et Solidaires) et des organisations politiques.

Nouvelle offensive, nouvelle bataille

En 2018, cette fois, il s'agit de construire un nouvel hôpital commun entre les deux villes. Dans le contexte de pénurie des spécialités médicales nécessaires à une prise en charge de proximité, le projet obtient le soutien de la région (PS) et du département (LR), et nombre de communes du Sud Aveyron suivent. La bataille reprend pour garder sur ce territoire à l'économie fragile, les moyens d'y vivre. Les soignant-es soumis-es à des conditions de travail difficiles par manque d'effectifs et de moyens voient, dans un premier temps, la perspective d'un nouvel hôpital d'un œil favorable. Pour les habitant-es, l'affaire n'est pas la même.

Le Manifeste réussit à engager la bataille sur le droit de vivre et l'accès pour toutes et tous à une prise en charge



PAR
JULIE BERNAT

des soins et des questions de santé dans un territoire rural et escarpé, écarté progressivement des lieux où se concentrent l'économie, les emplois. Un travail de proximité, initié par le Manifeste, s'engage. Les projets de « *modernisation* », les formules managériales et de novlangue néolibérales sont décortiquées et expliquées à la population. Conférence de presse, actions symboliques, réunions dans les villages en lien avec les mairies... toutes ces initiatives finissent par intéresser les soignant-es (médecins et personnels) pour qui le projet d'hôpital commun commence à se traduire par une restructuration et un management très agressif, amorçant une réduction drastique des effectifs et des moyens. La disparition progressive du plus petit des deux hôpitaux inquiète les villages. Reste à dépasser le fatalisme pour déboucher sur la mobilisation.

En septembre 2024, les actions reprennent de l'ampleur, les maires du Saint Affricain rejoignent progressivement la mobilisation sur « *la garantie du maintien de la prise en charge hospitalière de proximité au moins jusqu'à l'ouverture du nouvel hôpital* ». La bataille n'échappe pas au contexte général marqué par l'accélération du démantèlement du service public de santé, où l'on voit ses gestionnaires organiser à marche forcée sa destruction au nom... de sa défense. Alors que la direction de l'Agence régionale de santé et le ministère tentent de fragiliser les rapports personnel soignant/médecin et s'engagent dans une démarche de provocation et de criminalisation des habitant-es, la population, déterminée, entame une nouvelle phase de mobilisation et de luttes pour que le principe d'égalité d'accès aux soins continue d'exister partout, sur tous les territoires.

« *Celui qui se bat peut perdre mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu* » B. Brecht. ■

1. Ancien nom de l'Agence régionale de santé.



PHOTOS : D.R.



ENTRETIEN AVEC JULIEN TERRIER,

Hôpital public



PHOTO: D.R.

► **Les médias parlent sans arrêt d'un « hôpital en crise ». Quelle est la situation réelle de l'hôpital public en France ?**

La crise est méticuleusement organisée depuis longtemps. L'état financier des hôpitaux est saboté par l'endettement. Pour tout nouveau projet, un hôpital doit emprunter sur les marchés financiers à des taux exorbitants. Le CHU de Toulouse rembourse 60 millions d'euros par an, dont 12 millions d'intérêts, aux banques commerciales, soit l'équivalent de plus de 1 000 postes ! C'est une partie de ce qu'il nous manque pour bien soigner. Les hôpitaux paient une taxe sur les salaires de 5 milliards d'euros tous les ans (soit 90 000 postes !), c'est un transfert d'argent de la Sécu vers l'État pour organiser le déficit. Chaque hôpital est donc incité à supprimer des postes et des lits. La tarification à l'acte nous transforme en usine à soins. Le management pathogène actuel vise à nous dégoûter de l'engagement au service du public et nous rendre « privé compatible ». Le gel des salaires dévalorise nos professions, empêche de recruter et de maintenir le personnel qui préfère parfois changer de carrière.

Le privé prospère sur les dysfonctionnements hospitaliers. Là où le service public recule, les Agences régionales de santé (ARS) aident aux rachats de cabinets de radiologie, de cabinets médicaux par des groupes à but très lucratif.

La baisse de l'Aide médicale d'État creuse encore plus le déficit en ne finançant plus les soins qui continueront à être donnés. L'hôpital ne tient que par la conscience professionnelle des agent-es qui continuent à soigner au mieux et à innover malgré les contraintes, mais pour combien de temps ?

► **Quelles incidences cet état de crise a-t-il sur les patient-es et les conditions de travail des personnels ?**

La saturation des urgences et le manque de lits sont des pertes de chances voire des mises en danger dans les situations les plus aiguës. Le « retard au soin » qui aggrave globalement l'état de santé des populations les plus précaires ou habitant dans des déserts médicaux est difficile à quantifier. L'urgentiste Christophe Prud'homme (CGT santé et Association des médecins urgentistes de France) estime à 1 500 ou 2 000 décès évitables par an dans les



services d'urgences du pays. À Toulouse, en février 2024, un patient hospitalisé depuis 9 jours dans un box de consultation faute de place en psychiatrie s'est suicidé. La veille, il y avait eu un viol et une agression sexuelle de patientes dans ce même service, c'est gravissime ! Depuis, il y a eu deux nouveaux suicides de patients en psychiatrie. Nous accompagnons les familles pour que tous et toutes les responsables, notamment institutionnel-les, soient condamnés. La fin de l'impunité est essentielle pour que les choses changent.

Le gros problème, c'est l'inadéquation entre le personnel et la charge réelle en soins. Le ratio soignant-e/soigné-e moyen tend à baisser. Cela n'est plus compatible avec des soins correspondant aux règles de métier : il faut travailler plus, revenir pendant son repos, faire des heures supplémentaires et donc se briser la santé. Les absences et les accidents de travail explosent depuis la suppression des CHSCT dans les hôpitaux en 2022 (+30 % de déclarations d'accident de travail entre 2022 et 2023 au CHU de Toulouse). Aucune politique de prévention de la santé du personnel n'est mise en place dans le cadre des restructurations. Depuis le Covid, nous savons que les métiers hospitaliers sont des métiers dangereux et dans les conditions actuelles, une infirmière hospitalière pourra enchaîner les nuits et week-end jusqu'à 64 ans... Avant 2010, elles pouvaient partir à 55 ans ! Il faut, à présent qu'elles accèdent à la catégorie « super active » pour un départ à la retraite à 55 ans (en fait 57 ans depuis la réforme Borne).

SÉCRETAIRE CGT DU CHU TOULOUSE

en crise



► **De quoi l'hôpital public aurait-il besoin immédiatement pour faire face à la situation ?**

Il faut augmenter les salaires, redonner l'envie à de nombreux soignant-es de rester ou de venir travailler à l'hôpital. Il faut supprimer le sabotage financier : la dette des hôpitaux doit être annulée entièrement, il faut augmenter le taux de cotisation de la Sécurité sociale pour que les hôpitaux puissent investir sur fonds propres sans devoir supprimer des lits et des postes et la taxe sur les salaires doit être supprimée.

La loi sur des ratios soignant-e/soigné-e, contraignante dans chaque spécialité, peut être un levier, à condition d'en avoir les moyens. Rendre illégal le sous-effectif hospitalier est fondamental. Au-delà de sept patient-es pris-es en charge en chirurgie, le risque de complications et de mortalité augmente (étude du journal *The Lancet*).

Aujourd'hui la majorité des services de

chirurgie ont un binôme pour dix voire douze patients.

Les CHSCT doivent être rétablis dans les hôpitaux avec droit de veto sur les restructurations pathogènes et le CSE doit pouvoir bloquer des projets présentant un problème de santé publique.

Le management toxique et le harcèlement institutionnel doivent être fortement punis. Les peines pour les violences de patient-es envers le personnel hospitalier sont plus sévères, ce doit être le cas pour les agissements institutionnels envers le personnel hospitalier.

La démocratie sanitaire doit devenir une réalité, les ARS doivent être supprimées et remplacées dans les CPAM par une assemblée décisionnelle de mouvements sociaux, habitant-es élu-es par les assuré-es sociaux.

Concernant les déserts médicaux, il faut créer partout des centres de

santé publics hospitaliers, tournés vers la prévention, avec des médecins hospitaliers au plus près du domicile.

► **Quels seraient les leviers de mobilisation pour les obtenir ?**

La clé est la mobilisation convergente entre les habitant-es, les usager-es et les hospitalier-es. Il est difficile de construire ce genre de mobilisation mais celles que l'on a pu vivre ont été victorieuses. Les hospitalier-es ont du pouvoir. Une grève, même perlée, de toutes et tous les agent-es, en même temps, générerait un chaos organisationnel très important sans mettre en danger les patient-es. Il faut être créatifs dans nos mobilisations. Notre clip de 2018, *Basique*, qui décrivait déjà la situation actuelle, a redonné le goût à la mobilisation. Il y a de la résignation mais aussi une réelle volonté de défendre l'hôpital public, la Sécurité sociale et de refuser les déserts médicaux, la rentabilité et le profit dans la santé.

Le financement des hôpitaux et du système de santé en général vient de nos fiches de paye, c'est le salaire socialisé, les cotisations cumulées de toutes et tous les salarié-es de ce pays qui financent nos salaires, le fonctionnement et les investissements lourds, l'enseignement des métiers de santé et une partie de la recherche médicale. Les capitalistes ont horreur de ce système et tentent de le saboter. L'égalité salariale et la régularisation des sans-papiers donneront davantage de moyens à la Sécurité sociale et au système de santé qui sont un bien commun qu'il faut défendre ensemble. La lutte pour le 100 % Sécu, l'intégration des mutuelles dans le régime général, est un facteur de mobilisation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BERNARD DESWARTE



PHOTOS: D.R.



ENTRETIEN AVEC MÉLANIE GOURARIER*

Masculinisme : une idéolo



PHOTOS: D.R.

Alors que le Haut Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes pointe, dans ses rapports sur l'état du sexisme, une expression forte de réflexes masculinistes (notamment chez les jeunes hommes), que le cyberharcèlement contre les féministes tente d'intimider et de freiner

les engagements ou que la virilité comme la domination masculine sont réaffirmées, en particulier par les gouvernants de grandes puissances, la question du masculinisme devient prégnante. Pourtant, si cette idéologie se pare de modernité, elle est au contraire ancrée depuis longtemps dans notre société.



► **Qu'est-ce que le terme de masculinisme recoupe ?**

Il ne s'agit pas d'un groupe de personnes ou d'un mouvement politique, mais d'une manière de penser le monde. C'est une idéologie qui imprègne la pensée ordinaire, la société, et qui donne explicitement une place à l'identité masculine voulue comme hégémonique ou conçue sur le mode de la réforme. Évidemment, il existe plusieurs degrés d'intensité du masculinisme, alors je donnerai une définition minimale afin de ne pas manquer le continuum du masculinisme : celle d'une idéologie qui diffuse un certain rapport au monde ancré sur la question de la masculinité qui se structure autour d'une manière de croire que l'homme est menacé. Elle se fonde sur une conception de la masculinité comme une identité spéciale, problématique, qui serait en perte de vitesse, dans une société moins en sa faveur, et qu'il faut donc renforcer ou réformer.

► **Est-ce un mouvement récent ?**

Même si on peut dater l'apparition du concept de masculinisme, la pensée masculiniste se retrouve bien avant cette terminologie. En effet, ces discours ne sont pas nouveaux et se retrouvent à toutes les époques dans l'histoire, de manière récurrente. Les discours d'inquiétudes et victimaires sur une dépréciation prétendue de la masculinité, son efféminement, la crainte de sa disparition

existent dès l'Antiquité. On trouve par exemple chez Sénèque la crainte qu'un certain mode de vie luxueux puisse générer une forme d'affaiblissement, d'amoindrissement de la masculinité, dans une idée de puissance masculine. Lorsque Trump ou Musk partent du présupposé que cette crise serait une question nouvelle, dans une parole contemporaine qui dit « ça y est, aujourd'hui, on vit la crise du masculinisme », c'est vraiment le mode de fonctionnement ordinaire du discours de crise : la penser comme inédite. Ils se

« L'idée que le masculinisme serait une réaction au féminisme rend le féminisme responsable de la diffusion de ces discours masculinistes. »

Idéologie qui perdure et s'adapte



reposent sur une forme d'oubli que cette nouveauté est permanente ! En réalité, plus on cherche à savoir de quand date la crise de la masculinité, plus on remonte dans un passé sans fond.

► **Quelles sont les dynamiques actuelles ?**

L'impression d'une organisation plus structurée, plus puissante, qu'on retrouve notamment par la lecture de l'importance des réseaux sociaux, peut laisser croire à un renforcement du masculinisme. Mais la perspective historique s'avère quand même nécessaire. Même s'il est indéniable que les avancées pour l'égalité et le droit des femmes sont actuellement menacées, cette menace en fait n'a jamais disparu. Si l'on se penche par exemple sur les archives de l'INA retraçant les affaires de viols dans les années 1970, la domination masculine est tellement banale qu'elle rejaillit partout et surtout dans les discours ordinaires qu'on qualifierait, avec les mots d'aujourd'hui, de décomplexés. On ne parlait pas alors de

diffusion de l'idéologie masculiniste et pourtant elle était omniprésente. Donc la question de la recrudescence du sexisme ne doit pas masquer que celui-ci n'a jamais disparu mais s'actualise plutôt.

► **Est-ce aussi une réaction aux dynamiques féministes ?**

L'idée que le masculinisme serait une réaction au féminisme rend le féminisme responsable de la diffusion de ces discours masculinistes. Or, ces inquiétudes d'affaiblissement de la masculinité n'apparaissent pas forcément au moment où cette masculinité est réellement menacée par les luttes féministes. C'est le cas aujourd'hui lorsque, dans un contexte néolibéral, les multinationales ou les politiques sont tenus par des hommes, grands dirigeants, qui s'inquiètent de la disparition de la masculinité, alors que ce que l'on voit surtout c'est que ce sont eux qui détiennent les pouvoirs.

Ces liens de causalité servent surtout à délégitimer la lutte féministe et le combat pour l'égalité, comme si elle revêtait un caractère désuet, voire dangereux, d'un maintien d'une lutte pour l'égalité prétendument acquise. Laissant croire que ce combat ne serait plus actuel.

► **Comment endiguer cette idéologie ?**

Il est difficile de répondre à cette question car une des spécificités du masculinisme, en tant qu'idéologie, c'est de s'adapter à

la transformation sociale. Pour endiguer le masculinisme, il faudrait une transformation profonde des structures sociales et de l'organisation du monde tel qu'on le connaît, une transformation de la dominance d'une pensée néolibérale, du capitalisme, des autres rapports de domination, à la guerre. C'est toute une structure, tout un monde qui a besoin du masculinisme pour fonctionner. Pour combattre le masculinisme, c'est donc tout ce rapport au monde qu'il faut changer. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

* Mélanie Gourarier est spécialisée dans l'anthropologie de genre et des sexualités, de la parentalité. Elle étudie, entre autres, les questions de masculinités et est l'auteurice de *Alpha mâle. Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes* aux éditions du Seuil.

POUR ALLER PLUS LOIN...

À VOIR

- « Alpha mâle, la pensée masculiniste et ses adeptes » : conférence en ligne de Mélanie Gourarier en accès libre sur le webmedia de l'université de Rennes 2, dans le cadre des « mardi de l'égalité » L'AIRE D'U.fr
- « Masculinisme, la violence décomplexée », décryptage de 10 mn dans « Les dessous des cartes » sur arte.tv
- « Mascus, les hommes qui détestent les femmes », documentaire en replay sur France télévision

À ÉCOUTER

- « Contre la rhétorique masculiniste » un épisode (32) du podcast « Les couilles sur la table » de Victoire Tuillon sur binge.audio
- « Être un bon homme », série de podcasts en quatre épisodes, dont l'épisode 3 « La grande peur d'alpha » sur radiofrance.fr

À LIRE

- *Alpha mâle. Séduire les femmes pour se retrouver entre hommes* de Mélanie Gourarier - éditions Seuil
- *Antiféminismes et masculinismes, d'hier et d'aujourd'hui* Christine Bard, Mélissa Blais, Francis Dupuis Déri - éditions PUF
- *La terreur masculiniste* de Stéphanie Lamy - éditions du Détour
- *Formés à la haine des femmes* de Pauline Ferrari - éditions Lattes
- *La fabrique des masculinités au travail* de Haude Rivoal - éditions La Dispute

LENDEMAINS DE RENNES



© CRT BRETAGNE

DOSSIER

Le onzième congrès de la FSU vient de s'achever à Rennes après une semaine de débats intenses, d'écritures ambitieuses, de recherches de synthèse exigeante, menées tambour battant par 750 congressistes parmi lesquelles la délégation de l'École émancipée, plus nombreuse congrès après congrès. Ces camarades étaient présent-es soit directement, soit par le biais des syndicats nationaux ou des sections départementales.

Le congrès a résonné tout du long des forts enjeux auxquels le syndicalisme de transformation sociale se retrouve confronté dans le contexte sombre de l'émergence d'un nouvel impérialisme américain et d'une montée électorale de l'extrême droite quasiment partout dans le monde, à laquelle le gouvernement en France devient de plus en plus poreux sur fond d'aggravation de l'austérité. Ce contexte et l'incertitude du calendrier des prochaines échéances électorales rendaient impossible la tenue d'un congrès « ordinaire » comme la tentation d'un refuge dans d'illusoirs replis corporatistes.

Synthèses partout

C'est bien ce qu'a montré justement la dynamique de ce congrès tout en s'attachant à traiter les questions posées avec une entrée fédérale. Le rôle et l'influence des sections départementales ont été notables dans cette approche, avec des interventions largement libérées des entrées d'appartenance à tel ou tel syndicat national. Se pencher

sur la manière de faire synthèse, une première fois au sein des congrès locaux, puis la faire vivre ensuite au sein du congrès national est éclairant sur l'apport des sections départementales dans la construction de la synthèse fédérale finale (lire l'interview croisée de délégué-es du Cantal, de Haute-Garonne et de Moselle p. 20).

Deux points particuliers, et un peu emblématiques, ont illustré la pertinence d'une recherche constante de synthèse exigeante sur des sujets saillants et sensibles : la qualification de la guerre menée par Israël à Gaza et le travail à mener autour d'un plan de sortie de l'école privée des financements publics dans la perspective de sa nationalisation (lire p. 22).

De thème en thème

Au fil du découpage des textes en quatre thèmes, le congrès a permis d'actualiser l'approche de certains sujets, d'en approfondir d'autres comme d'en empoigner de nouveaux.

Le thème 1, consacré à l'éducation, a notamment débattu de la hiérarchie des différents cursus scolaires proposés au lycée et de leur contribution à la reproduction des inégalités (lire p. 24). De son côté, **le thème 2**, abordant les services publics et leurs agent-es, s'est à nouveau emparé du curseur attribué à chacun des deux éléments de la synthèse fédérale des revendications salariales : l'augmentation en pourcentage, qui creuse les inégalités, et l'attribution uniforme de points d'indices, qui au contraire les nivelle (lire p. 25). De façon transversale, il a mis en lumière la nécessité de poursuivre la lutte contre la précarité parmi les personnels avec une focale mise sur les accompagnant-es des élèves en situation de handicap





PHOTO : D.R.

DOSSIER

PHOTOS : D.R.

(AESH) : lire le point de vue d'une d'entre elles, déléguée au congrès (p. 23). Se penchant sur les alternatives à mettre en place pour changer de modèle de société, **le thème 3** a organisé une table ronde de l'Alliance écologique et sociale, réunissant Oxfam, Greenpeace et Sud Rail et permettant d'exposer à la fois les fondements de cette approche originale de syndicats et de mouvements écologistes comme la déclinatoire concrète des campagnes menées. Il a également permis de creuser l'approche syndicale de la fédération sur la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation, déjà évoquée lors du congrès précédent et mise en chantier depuis (lire p. 22). Enfin, **le thème 4**, consacré au syndicalisme, a notamment confirmé l'engagement de toute la fédération dans la dynamique de refondation du syndicalisme de transformation sociale avec une

première étape de construction d'une maison commune (lire p. 21). Il a continué d'avancer vers une fédération clairement féministe et proposé également d'avancer sur la prise en compte de la place des retraité-es dans la fédération (lire p. 24).

Enfin le congrès a été l'occasion d'un renouvellement au secrétariat général, Caroline Chevé succédant à Benoît Teste.

Rendre concrètes et palpables toutes ces réflexions et mandatements forts auprès des personnels et de nos partenaires syndicaux et associatifs sera tout l'enjeu des prochains mois pour la fédération. ■

CLAIRE BORNAIS, LAURENT CADREILS, MARIE HAYE,
ARNAUD MALAÏSÉ ET EMILIE MOREAU



Le congrès vu d'une section

Des délégué-es de trois sections départementales détaillent le travail sur les textes préparatoires lors des congrès locaux pour élaborer une première synthèse en adoptant des amendements, puis iels expliquent comment ce travail a irrigué et permis ensuite les constructions de synthèses dans le congrès national. Iels sont issu-es de deux départements où l'ÉÉ est majoritaire, Émeric Burnouf et Stéphanie Lavergne du Cantal comme Alexandra Nougarede de Haute-Garonne, et d'un département où UA est majoritaire, Geoffrey Sertier de Moselle.

➤ **Comment le travail d'amendements s'est-il fait dans vos congrès départementaux ?**

Émeric et Stéphanie :

Dans le Cantal, notre congrès départemental est, pour nous, une grande réussite tant au niveau du nombre de participant-es que dans la représentation des SN, avec la présence du Snics-FSU, du Snuter-FSU, du Snetap-FSU en plus de la FSU-SNUipp et du Snes-FSU. Cela confirme la bonne dynamique fédérale à l'œuvre dans notre département. Nous nous sommes séparé-es en deux

commissions puis réuni-es en plénières à la fin de chaque demi-journée. Les thèmes ont été commencés le premier jour, puis terminés le second. De courtes synthèses ont été présentées le vendredi pour les camarades absent-es la veille. Nous avons également travaillé à la rédaction de deux motions, une sur l'hyper-ruralité dans le thème 2, l'autre sur la création d'un syndicat autodéterminé des AESH.

Alexandra : À Toulouse, le congrès a été animé par des rapporteur-ices d'École émancipée et Unité et Action. Les congressistes, dans leur diversité de syndicats nationaux et de tendances, ont pu, sur plus de cinq heures, travailler sur les thèmes. Les amendements ont permis de nourrir les analyses, d'échanger et d'arriver à des écritures de synthèse. Ce fut le cas notamment sur le thème 3 avec la Sécurité sociale alimentaire. Grâce au travail d'amendements, nous nous sommes également doté-es de mandats départementaux. Sur le thème 4, nous avons pu réaffirmer la nécessité d'échanger avec les partis politiques progressistes. *In fine*, le travail pluraliste et de synthèse a permis d'intégrer l'essentiel des amendements par consensus.

Geoffrey : En Moselle, nous sommes assez peu à représenter l'ÉÉ au congrès départemental. Cette année encore, nous n'avons



pas pu nous répartir dans les commissions de chaque thème. Le travail est donc important en plénière, où nos interventions ont été nombreuses et toujours très écoutées par nos camarades, mais avec des résultats variables. Ainsi, en tant que corapporteur du thème 2, je n'ai pas réussi à convaincre les délégué-es de passer outre l'opposition d'un SN sur la revendication d'un statut pour les assistant-es d'éducation (AED). Mais nous avons ensuite obtenu le retrait de différents

formulations proposées par les rapporteur-ices du thème 4 qui, à nos yeux, affaiblissaient nos mandats sur la maison commune et l'action syndicale.

➤ **Comment vos sections ont-elles fait vivre ces mandats dans le congrès national tout en travaillant à élaborer une synthèse ?**

Alexandra : Lors du congrès national, les délégué-es sont effectivement porteur-ses des mandats issus des débats et synthèses départementales. Nous devons avoir une vision fédérale, et non notre vision de tendance ou de syndicat national. Nous sommes donc intervenu-es pendant les commissions sur la base de ces mandats. Cela s'est traduit par exemple sur le thème 3 en intervention lors du débat en commission sur la sécurité sociale alimentaire. Ceci a permis, en discutant avec d'autres sections départementales, de porter un positionnement et un amendement communs en plénière. Avec les évolutions des écritures et les motions présentées, nous avons constamment échangé au sein de la délégation pour que le pluralisme de notre section départementale se reflète dans les expressions.

ction départementale

Geoffrey : Les délégué-es de la section, trois UA et un ÉÉ, se sont réparti-es dans chacune des quatre commissions. Nos habitudes de travail en commun au quotidien ont joué à plein, chacun-e apportant aux autres son expertise pour que nous portions nos amendements avec les meilleurs arguments possibles.

Ce travail en commun s'est poursuivi en plénière où il était admis que nous voterions en accord avec les décisions issues du congrès départemental, y compris pour représenter la diversité des opinions qui s'y sont exprimées, chaque vote étant précédé par de nombreux échanges. La SD a ainsi rejeté un amendement sur l'éligibilité des étranger-es mais a ensuite unanimement soutenu leur droit de vote à toutes les élections, nos échanges

ayant permis de souligner les nuances entre cette proposition et ce que le congrès départemental avait réellement rejeté.

Émeric et Stéphanie : Nous sommes principalement intervenu-es sur le thème 1 avec un amendement concernant la direction collégiale des écoles primaires. Nous avons également défendu nos motions à la tribune. Celle sur la ruralité a été reprise en bonne partie dans le texte mais il était important pour nous de témoigner de notre problématique à l'ensemble des camarades. Et pour celle sur le syndicat des AESH, elle a été brillamment défendue par notre camarade Ursula, AESH militante active de la FSU-SNUipp. ■

Refondation syndicale : les plans de la « maison commune » ébauchés

Le congrès de la FSU était une étape importante pour la dynamique de refondation du syndicalisme de transformation sociale après plusieurs mois d'échanges entre la FSU et la CGT au sein du groupe de travail national commun et de premières déclinaisons dans les départements. Il a été l'occasion d'une confirmation par la fédération au sens le plus large de cette dynamique enclenchée. Ce choix fort s'inscrit dans une situation internationale et nationale marquée par la poussée de l'extrême droite et d'un capitalisme de plus en plus enclin à choisir cette voie. La fédération propose dorénavant la construction d'une « maison commune du syndicalisme de lutte et de transformation sociale » dans la perspective de bâtir à moyen terme un nouvel outil syndical. Une construction « souple » avec pour le moment la CGT comme seule partenaire, mais avec la volonté d'inclure Solidaires dans cette dynamique.

Les débats du congrès ont montré quelques nuances d'approches en fonction des réalités de secteurs professionnels ou de territoires. La réaffirmation de principes essentiels, comme le refus de toute absorption/fusion ou la nécessité de préserver l'unité de chacune des organisations, a permis de les dépasser et de se projeter sur les défis à relever ensemble.

Différents axes de travail de cette maison commune ont été ainsi plus clairement identifiés, aussi bien la poursuite des espaces d'échanges et de travail thématiques que la construction d'une formation syndicale commune contre les idées d'extrême droite. Ces espaces d'échanges et de travail, à multiplier, pourraient ainsi permettre une élaboration commune de plateformes revendicatives et d'un catalogue de formations. Plus largement, la FSU se projette dorénavant sur « des initiatives, des publications et des campagnes communes en direction des salarié-es », au-delà des seul-es militant-es donc. Tout ceci reste



Les interventions de Sophie Binet et de Benoît Teste ont permis de donner un véritable souffle au projet de refondation syndicale.

très largement à imaginer et à décliner pour donner de la consistance à cette maison commune.

Lors de la table ronde sur les enjeux du syndicalisme de transformation sociale, Solidaires n'a pas fermé la porte, constatant justement que « *la maison commune du syndicalisme laisse ses portes ouvertes* », comme l'a souligné Murielle Guilbert. Dans son intervention, Sophie Binet a, elle, souligné pour la CGT que « *l'objectif n'est pas une simple addition de forces, c'est de créer une dynamique* ».

Reste maintenant à la matérialiser très concrètement aux yeux des militant-es, et encore davantage à ceux des salarié-es, en proposant un autre chemin dans ce contexte de noirs scénarios renforcés par le nouvel impérialisme américain. C'est l'enjeu des mois à venir. ■

LAURENT CADREILS ET ARNAUD MALAÏSÉ

Sécurité sociale de l'alimentation : s'engager concrètement dans la dynamique

Il y a trois ans, lors du congrès de Metz, l'engagement de la FSU en faveur de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) s'est posé. Le débat n'était pas mûr, la connaissance des principes peu partagée.

Le congrès a débouché sur un mandat d'étude, formule convenue au sein de la FSU qui permet de ne pas évacuer une question non maîtrisée, et au contraire de donner un objectif collectif d'appropriation en vue du prochain congrès.

Pendant les trois années, une formation est organisée, des articles sont publiés, en particulier dans la revue de l'ÉE, des échanges se multiplient notamment à l'occasion des rapports de sortie de crise de Plus jamais ça – Alliance écologique et sociale. Le mandat d'étude est effectif, même s'il aurait dû être plus approfondi (avec des notes lors de CDFN, un débat contradictoire pour identifier les blocages, etc.) En effet, à la veille du congrès de Rennes, des réticences se font jour : crainte de voir la promotion de la SSA se faire contre le 100 % Sécu, refus de considérer l'accès à l'alimentation comme un risque à l'instar du chômage ou de la maladie. Pourtant, l'effondrement de la biodiversité et le changement climatique ont pour conséquences d'accroître la probabilité de crise alimentaire.

Le congrès national a permis de positionner la FSU dans la dynamique d'émergence de collectifs locaux et de multiplication de réunions publiques sur le sujet. Le congrès donne mandat pour prendre formellement attache avec le collectif national de la SSA afin de participer aux expérimentations existantes. Il s'agira donc dans les trois années à venir de mutualiser davantage les expériences et de discuter plus précisément les revendications. En effet, la SSA n'est pas une proposition clé en main mais une dynamique d'expérimentations différentes qui permet de se réapproprier les enjeux politiques et démocratiques de la Sécurité sociale en posant dans le même mouvement l'accès à l'alimentation et la question de la production (via un système de conventionnement de magasins ou de certaines filières). ■

JULIEN RIVOIRE



PHOTO : D.R.

Comment se fabriquer des synthèses exigeantes

L'objectif d'un congrès est d'engager toutes les composantes de notre fédération, de concilier les contradictions apparentes entre des orientations différentes issues de tendances, de syndicats nationaux ou de sections départementales. En résumé, faire de nos différences un commun, une force collective pour un syndicalisme à la fois offensif et au plus près du terrain.



PHOTO : D.R.

Premiers travaux pratiques sur l'école privée

Le travail autour du financement de l'école privée en a été un bon exemple. Le texte soumis aux congrès départementaux repartait de l'écriture adoptée à Metz en 2022 : « pour la FSU, il faut mettre fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation. » Plusieurs amendements ont porté la nécessité que « la FSU s'engage dans la nationalisation des écoles privées », ajoutant souvent « sans indemnité ni rachat ». Il s'agit d'une revendication portée de façon historique par l'École émancipée, au mandatement de plusieurs SD, et plus récemment des syndicats nationaux comme la FSU-SNUipp. D'autres, comme le Snes-FSU, n'ont pas ce mandat. Pour autant, cela n'a pas empêché la FSU d'être à l'initiative d'un large collectif travaillant sur un plan de sortie de l'école privée des financements publics.

La synthèse proposée au congrès national a été de mieux caractériser le contexte et le travail conduit par la FSU et d'engager un mandat d'étude sur les conditions de cette nationalisation. Pour les rapporteur·ices, il s'agissait d'une voie de passage permettant d'affirmer la volonté d'avancer et d'accroître le travail sur ce sujet, sans aller à l'encontre de certains SN, au risque d'en rester à un *statu quo*. Ce nouveau mandatement n'est pas pleinement satisfaisant du point de vue de celles et ceux qui portent une nationalisation sans indemnité ni rachat. Mais il s'agit d'une synthèse qui engage toutes les composantes de la FSU et qui permettra de dépasser le slogan et bâtir un véritable plan d'action partagé. ■

PIERRE CAMINADE

ent eantes ?



Deuxième exemple, la Palestine

Depuis octobre 2023, la question palestinienne est revenue au premier plan de l'actualité, réactivant fortement le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien. La FSU s'inscrit de longue date dans ce mouvement, comme l'a rappelé l'ouverture du congrès, avec la présence chaleureusement saluée de Saïd Erziqat, syndicaliste du *General Union of Palestinian Teachers (GUPT)*. Alors que le mouvement de solidarité est traversé de débats et que la FSU doit se positionner, l'École émancipée a défendu une dénonciation ferme de l'agression du gouvernement suprémaciste de Netanyahu, du génocide à Gaza, de la colonisation comme de l'apartheid structurel qui touchent l'ensemble des Palestiniens. Cette position est aussi celle qui est adoptée largement au sein du collectif national.

Dans ce contexte, les écritures du congrès, dans le thème 3, ont fait l'objet d'une discussion importante. Si de nombreuses sections départementales reprenaient à leur compte la qualification de génocide pour décrire la situation à Gaza, des difficultés et un blocage ont persisté sur la question de la formulation précise. Plutôt que de cliver la FSU sur un sujet important, nous avons fait le choix d'une synthèse exigeante. La formulation finale mentionne explicitement le génocide en citant les rapports de l'ONU, d'*Amnesty International* et d'*Human Right Watch* et précise que la FSU les prend en compte dans son analyse. Elle conforte le cadre d'intervention du collectif national pour une paix juste et durable et la possibilité pour la FSU d'y jouer un rôle rassembleur. L'exigence fondamentale de la reconnaissance d'un État pour le peuple palestinien est rappelée dans le cadre de l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples et de l'égalité des droits. La synthèse a remporté l'approbation du congrès, qui a souligné la volonté d'amplifier et de poursuivre la mobilisation de la FSU au côté du peuple palestinien face aux développements dramatiques auquel il fait face. ■

ANTOINE VIGOT



Lutte contre la précarité : le point de vue d'une AESH

AESH dans la fonction publique depuis 18 ans, j'ai vu beaucoup de choses changer (AVS, PIAL, CDI, ...) mais la précarité est tenace. Il n'y a toujours pas de statut pour les AESH alors que nous représentons aujourd'hui le deuxième corps de l'Éducation nationale, après les enseignant-es avec, 128 000 collègues.

Si nous, les non titulaires, sommes toujours plus nombreux dans la fonction publique, nous ne sommes pas qu'un nouvel espace de syndicalisation à conquérir ou des voix aux élections professionnelles à obtenir. C'est le travail fédéral de lutte contre la précarité dans sa globalité qui, mené avec conviction et pugnacité, aura automatiquement un impact sur les adhésions et les votes. Pas l'inverse.

Le congrès de Metz avait marqué une grande avancée en se prononçant pour la mise en place d'un groupe de travail AESH fédéral. Mais ce groupe est confronté à des freins liés à la concurrence entre les différents SN. Lors du congrès de Rennes, en affirmant « l'urgence de son mandat de création d'un corps de la fonction publique de catégorie B intégrant et reclassant les AESH et les accompagnant-es des personnels en situation de handicap (APSH) déjà recruté-es » et en en faisant « une de ses priorités », la FSU franchit une nouvelle étape dans ses mandats et réaffirme sa combativité aux côtés des AESH.

La lutte contre la précarité a toujours constitué un enjeu majeur pour la FSU.

Pour gagner le statut pour les AESH, le combat doit être efficace. La FSU dans son entièreté doit le mener, en développant une force collective, à tous les niveaux de notre fédération (de ses sections départementales à ses syndicats nationaux), en mettant en place des commissions fédérales AESH, en multipliant les stages syndicaux, en diffusant les droits pour défendre les collègues. Cette énergie insufflée par la FSU doit se lire dans toutes ses interventions publiques médiatiques, dans les instances, auprès du ministère mais aussi dans toutes ses communications et publications. Une victoire fédérale sur le statut des AESH permettrait d'enclencher d'autres pour tous les non-titulaires.

Et c'est possible ! Dans l'Oise nous travaillons ensemble, une véritable dynamique AESH est présente grâce à un travail conjoint de tous les SN, en FSU. Nos stages, RIS, HIS, commissions sont investis par des AESH convaincu-es que le collectif est une force et conforté-es par les victoires que nous apportons. ■

VÉRONIQUE AUBIGNY



PHOTO: D.R.

Au-delà de la protection sociale, **quelle place pour les retraité·es ?**

La période de préparation du congrès de Rennes a été un moment d'intenses échanges et débats dans la fédération sur les questions de protection sociale et de Sécurité sociale. Les retraité·es s'étaient déjà largement engagé·es sur la question de la protection sociale lors du congrès de Metz, essentiellement suite à la signature des accords protection sociale complémentaire (PSC) par toutes les organisations syndicales de la fonction publique. Les analyses et prises de position sur le sujet ont pu être très différentes des actif·ves en raison de l'éviction quasi complète des retraité·es des dispositifs.

Au congrès de Metz, alors qu'avait été faite la demande de création d'un secteur dédié à la protection sociale, décision avait été prise d'élargir le secteur situation des personnels en y englobant formellement la protection sociale. Afin de favoriser les échanges entre actif·ves et retraité·es, un groupe spécifique a été créé (GAR). Trop informel, trop soumis aux contraintes de calendrier d'instances diverses et aux contraintes militantes, ce groupe n'a pas eu le fonctionnement qu'il aurait dû avoir et n'a pas réussi à remplir sa fonction d'échanges, de débats, de production d'écrits, ce qui a été fort déploré par dans les diverses réunions de retraité·es.

C'est pourquoi, lors de la préparation du congrès de Rennes, la question de la création d'un secteur protection sociale est revenue à l'ordre du jour. Proposée par la SFRN, elle n'a pas été reprise lors de l'écriture du thème 4. La FSU ne peut pas dissocier les questions de salaires et les questions de pensions traitées par le secteur Situation des Personnels/Protection sociale SDP-PS (la pension étant un salaire continué), et cela poserait de nombreux problèmes de moyens humains et matériels dans les syndicats nationaux et dans la FSU.

La création du secteur a été proposée à nouveau dans un certain nombre de congrès départementaux, soit sous la forme d'un secteur à part, soit sous la forme d'un nouvel outil plus dynamique que le GAR. De multiples échanges pendant le congrès ont abouti à cette rédaction : « *alors que la FSU fait de la campagne sur le 100 % sécu des soins prescrits et du dossier de la Protection sociale une priorité, elle se donnera pour objectif de renforcer le secteur Situation des Personnels/Protection sociale en lui adjoignant un groupe de travail sur les solidarités intergénérationnelles qui associera étroitement les actif·ves et les retraité·es* ».

La délégation ÉÉ, actif·ves comme retraité·es, s'est montrée satisfaite de cette synthèse.

Mais tout ceci soulève la délicate question de la place des retraité·es dans la fédération. Le manque de considération pour les sujets évoqués, la place insuffisante laissée, voire l'empêchement de s'exprimer sont parfois invoqués par les retraité·es. À l'inverse, certain·es actif·ves reprochent la trop grande place occupée par les retraité·es qui « blinderait » certains débats.

Une chose est sûre, il est impossible aux un·e·s et aux autres de travailler en parallèle. La discussion, le débat, la synthèse nous permettront d'avancer. Dans le cas contraire, nous resterions dans un immobilisme préjudiciable à toutes et tous. ■

NADINE CASTIONI, JÉRÔME FALICON ET CLAUDE GAUTHERON

Hiérarchie des cursus sco



PHOTO: LYDIE LECARPENTIER/REA

Parmi les nombreux enjeux éducatifs du congrès, les débats sur l'organisation du parcours scolaire se sont essentiellement concentrés sur l'organisation du lycée avec les trois voies du pré-bac ainsi que sur les formations de l'enseignement supérieur en lycée et plus particulièrement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette dernière question, peu évoquée dans les textes initiaux, a en effet été portée dans plusieurs congrès départementaux.

La question de la structuration du lycée puis de l'enseignement supérieur est un sujet central qui pose en parallèle la question de la reproduction des inégalités sociales. En effet, si la quasi-totalité d'une classe d'âge passe par le collège, ce n'est pas le cas au lycée puisque près de 15 % des élèves de 3^e (générale ou Segpa) ne s'orientent ni vers la classe de 2^{de} générale ou technologique ni vers une formation professionnelle sous statut scolaire. Au fur et à mesure du lycée, le tri s'accroît avec la différenciation entre les trois voies ou par les choix des spécialités au sein de la voie générale. Un chiffre, rappelé pendant le congrès, symbolise cela : la part des enfants d'enseignant·es en 1^{re} générale est 6 fois plus importante qu'en 1^{re} professionnelle.

La volonté de lutter contre les déterminismes sociaux, raciaux et de genre dans l'école fait accord et était présente dans les textes de congrès, mais, pour UA, cela passe par des passerelles entre les voies de formation et un travail d'orientation. Or, cela ne peut être suffisant et il semble évident qu'il y a derrière ce discours des réflexes corporatistes de défense des spécificités de la voie technologique et professionnelle. Les interventions du Snuep l'ont clairement dit. Pour l'ÉÉ, ce réflexe est une erreur, même dans la volonté de défendre les enseignements technologiques et professionnels, car il les enferme dans une logique de mise à l'écart et de préparation à l'employabilité de la jeunesse. Nous défendons l'idée que l'unification du système scolaire doit désormais connaître une nouvelle phase, dans la perspective de

lares et inégalités



la création d'un nouveau lycée, dépassant les trois voies actuelles et mettant fin aux hiérarchies des savoirs.

La même logique corporatiste a prévalu dans la défense des CPGE et en particulier de celles dites de proximité ou post voie technologique. Inverser le discours de démocratisation nécessaire de ces formations pour le remplacer par l'idée que l'élargissement des

CPGE serait un facteur de démocratisation de l'enseignement supérieur ne s'appuie pourtant sur aucune étude sérieuse. Même s'il n'est pas possible de comparer les CPGE des grands lycées de centre-ville avec les autres, parfois en réelle difficulté et accueillant un public plus diversifié, les CPGE restent des filières ultra-sélectives, où après un léger mieux jusqu'au début des années 2000, la part des enfants de cadres ne cesse de progresser (53 % à la rentrée 2023) et celle des filles de diminuer. L'écart du coût de formation avec l'université s'accroît également dans un contexte de baisse des crédits de financement de l'enseignement supérieur.

L'accroissement des inégalités au lycée et dans le supérieur impose ainsi de repenser l'organisation de l'ensemble du système éducatif à ces niveaux et de convaincre de la nécessité d'unifier les parcours et de mettre fin aux filières d'élite. ■

MARY DAVID ET OLIVIER THIÉBAULT

Droit de vote pour tous et toutes

Dans un contexte politique dominé par l'extrême droite qui accède au pouvoir et/ou qui influe les politiques de trop nombreux États, l'inscription dans le thème 3 de la facilitation des naturalisations comme objectif et du droit de vote des étranger-es à toutes les élections sous condition de résidence est une avancée majeure pour notre fédération. *L'École émancipée* portait ce mandat depuis des années, cette victoire est ainsi un peu la nôtre.

Cette revendication s'inscrit dans nos valeurs d'exigence d'égalité, de solidarité et de justice sociale pour toutes et tous. Ce faisant, la FSU dénonce la hiérarchisation des droits pour des résident-es qui participent à la vie de la cité mais ne peuvent pas choisir celles et ceux qui les représentent. En refusant ce droit aux résident-es étranger-es, la France est à la traîne de beaucoup de pays. Avec ce nouveau mandat, la FSU exige désormais que l'ensemble des résident-es en France aient non seulement les mêmes devoirs que les nationaux-ales mais aussi, et surtout, les mêmes droits. ■

ANNABEL CATTONI ET ÉLODIE BEDOUET

Hausse des salaires en points et en pourcentage

Depuis plus de 20 ans, les agent-es de la fonction publique subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Entre gel ou augmentation insuffisante de la valeur du point d'indice, les rémunérations s'érodent et l'inflation des dernières années a dégradé encore plus la situation.

La FSU revendique une meilleure reconnaissance des agent-es passant notamment par l'amélioration de leur rémunération avec un mandat, voté lors du précédent congrès, à trois axes : l'indexation des salaires sur les prix, la revalorisation d'au moins 20 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 70 points d'indice sur l'ensemble des grilles indiciaires. Depuis, la situation s'étant encore dégradée, l'évolution de ce mandat a été débattue. Le choix a été fait de réhausser le nombre de points d'indice (80 et non plus 70).

En effet, si l'augmentation de la valeur du point d'indice bénéficie à l'ensemble des agent-es, elle est inéquitable : plus un-e agent-e a un nombre élevé de points d'indice, plus son augmentation sera importante en valeur absolue, creusant donc les écarts de rémunération au sein d'un même corps (entre début et fin de carrière) mais aussi entre catégories.

En revanche, une augmentation uniforme du nombre de points d'indice sur toutes les grilles indiciaires permet une revalorisation plus juste, profitant davantage aux agent-es les moins bien rémunéré-es. ■

EMILIE MOREAU



Professeur·es des écoles, une

La baisse du nombre de candidatures aux concours de recrutement des professeur·es des écoles fait écho aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier.

Marlaine Cacouault-Bitaud et Florence Legendre en analysent les causes dans leur ouvrage.



PHOTO : FANNY DELPORTE/PHOTOPORIE PARIS/EMMA/IFPP

► **Pouvez-vous revenir sur l'enquête que vous avez réalisée, ses contours et son objectif ?**

Cet ouvrage s'appuie sur les résultats d'une recherche effectuée dans le cadre d'un appel à projets, initié fin 2015 par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il portait sur la perception du statut social et la représentation du métier dans le groupe professionnel des professeur·es des écoles (PE) et sur la crise de recrutement que semblait traverser cette profession. L'objectif de notre recherche était donc d'appréhender les facteurs qui ont conduit au niveau national à cette crise d'attractivité, perceptible lors des concours de recrutement.

Pour répondre à ces questions, il était nécessaire d'appréhender les différentes représentations du métier dont sont porteur·ses les agent·es, en considérant d'une part leur origine sociale, leur sexe, leur statut personnel, leur ancienneté dans le métier et, d'autre part, l'évolution de leurs conditions de travail au cours des vingt dernières années. Pour appréhender la perception de leur statut social et de leur métier au quotidien, nous avons mobilisé des approches théoriques qui renvoient à la sociologie des rapports sociaux de classe et de sexe, mais aussi à la sociologie de l'emploi, des dispositions et des professions, cette dernière étant prise ici dans son acception interactionniste.

Nous avons mené une enquête quantitative en direction de deux publics distincts. Nous avons pu interroger 74,3 % des lauréat·es au concours du professorat des écoles de 2015 en



ULT-BITAUD ET FLORENCE LEGENDRE*

profession dans la tourmente

provenance de quatre Écoles supérieures du professorat de l'éducation (Amiens, Limoges, Orléans, Reims). Ensuite, nous avons interrogé un échantillon représentatif de professeur-es des écoles en poste (adjoint-es/directrices ou directeurs) en prenant en compte les principales caractéristiques de ce groupe. Au final, 3 263 professeur-es des écoles en poste ont accepté de répondre à notre questionnaire en ligne. Ce dispositif d'enquête a donc été pensé pour effectuer des comparaisons entre les différentes générations d'enseignant-es qui constituent ce groupe professionnel à un moment donné et pour saisir des disparités éventuelles. Nous avons aussi mené une série d'entretiens auprès de PE en poste, dans lesquels nous abordions de manière plus approfondie les thématiques des conditions de travail et des évolutions dans le métier et la carrière.

► Quels en sont les principaux résultats ?

Nous nous sommes intéressé-es aux crises que connaît la profession dans d'autres pays pour montrer ce qui fait la spécificité du professorat des écoles en France, à savoir la très forte rétention des personnes qui y accèdent. En retraçant l'évolution morphologique du groupe professionnel entre 1955 et 2022, nous soulignons le processus d'hyperféminisation à l'œuvre au cours de cette période et situons la baisse d'attractivité de la profession à partir de 2006, c'est-à-dire bien avant la mastérisation des IUFM et la création des Espe/Inspe. La perte d'attractivité de la profession constatée à travers la baisse des candidatures aux concours de PE à partir de 2006 est liée, dans les nouvelles générations, à l'élévation du niveau de recrutement, non suivie d'une augmentation conséquente de la rémunération et à de



* Marleine Cacouault-Bitaud est professeure émérite à l'Université de Poitiers, Florence Legendre est maîtresse de conférence en sociologie à l'Université Reims Champagne-Ardennes. Éditions L'Harmattan, collection Logiques sociales (2023).

nouvelles conditions de formation, assez peu satisfaisantes. Ces deux éléments ont contribué à détourner encore un peu plus une partie des postulant-es potentiel-les et traditionnel-les, notamment les jeunes femmes issues des fractions supérieures des classes moyennes. Autrement dit, la palette des débouchés professionnels perçus comme accessibles aux femmes s'étant considérablement élargie au cours des vingt-cinq dernières années, compte tenu de leur réussite dans l'enseignement supérieur, ces transformations structurelles expliquent la baisse d'attractivité de l'enseignement



PHOTO: D.R.

« Les PE critiquent la dégradation des conditions d'exercice en raison de l'inflation des prescriptions et des nouvelles tâches qu'il leur faut assumer. »



Suite ENTRETIEN AVEC MARLAINE CACOUAULT-BITAUD ET FLORENCE LEGENDRE

●●● primaire. La recherche d'une carrière évolutive et bien rémunérée n'est plus ici l'apanage des hommes et l'armée de réserve constituée pendant des décennies par les femmes diplômées souhaitant s'insérer sur le marché de l'emploi participe nettement moins à la reproduction de la profession. D'autant plus que le métier est aussi perçu comme plus difficile à exercer que par le passé, l'école subissant le contrecoup des mutations touchant le travail, l'emploi, la famille et les modes de vie. Cette situation a eu deux effets paradoxaux : elle a permis aux milieux populaires d'accéder plus fréquemment au professorat des écoles et elle s'est traduite par une baisse importante du niveau académique modal des nouveaux et nouvelles accédant-es et notamment dans la région parisienne.

Par ailleurs, nous abordons la manière dont les enseignant-es du primaire perçoivent leur emploi au moment de l'enquête. Les PE partagent dans leur très grande majorité une vision pessimiste de leur emploi, la présence nombreuse des femmes dans la profession n'étant plus en mesure d'atténuer cette vision, bien au contraire. Nous insistons fortement sur la question salariale et nous montrons que chez les PE aussi bien les hommes que les femmes sont profondément insatisfait-es de leur rémunération. Toujours du côté de l'emploi, nous abordons la question du style de vie familial que le professorat des écoles est censé permettre, en montrant l'attrait qu'il exerce pour les avantages en matière d'éducation de ses propres enfants et les difficultés rencontrées par les professeures des écoles quand elles doivent faire face à une double journée de travail pendant l'enfance et l'adolescence de leurs enfants.

Les conditions de travail se sont considérablement modifiées depuis une vingtaine d'années avec tout un ensemble de réformes impulsées par des politiques scolaires inspirées, peu ou prou, par la nouvelle gestion publique. Les PE ont été fortement déstabilisé-es

dans leurs pratiques et leurs activités professionnelles par l'accumulation et l'intensité de ces réformes qu'elles/ils étaient censé-es mettre en œuvre dans leur école, auprès de leurs élèves. Iels critiquent la dégradation des conditions d'exercice en raison de l'inflation des prescriptions et des nouvelles tâches qu'il leur faut assumer. Il s'ensuit alors pour le groupe professionnel un déficit de reconnaissance et de légitimité.

Pour finir, nous montrons pourquoi et comment certaines conditions de vie et de travail permettent aux professeur-es des écoles de se maintenir dans la profession, malgré tout. Des dispositions pour ce métier, liées à des socialisations familiales spécifiques, participent à la construction de la « vocation » enseignante et au maintien dans la profession, car elles agissent durablement sur l'engagement professionnel. De même, il faut prendre en compte la mobilité sociale dont bénéficie une fraction non négligeable des professeures des écoles et dans une moindre mesure leurs homologues masculins. Enfin, parmi les caractéristiques positives liées aux conditions de travail, les enseignant-es font part très souvent de leur plaisir d'enseigner ou encore de leur autonomie dans l'exercice du métier, malgré les contraintes pressantes de la nouvelle gestion publique, et enfin de la solidarité collégiale qui permet souvent de faire face aux difficultés et aux pressions multiples inhérentes à l'exercice de la profession.

► À partir de vos résultats, quelles leçons tirer au niveau syndical de votre point de vue ?

- Pour accroître l'attractivité du métier, il faudrait :
- défendre l'obtention de meilleures rémunérations à la hauteur des qualifications exigées et une évolution de carrière équivalente à celle des professeurs certifiés. Cela permettrait un recrutement de qualité, notamment dans la région parisienne où les élèves des milieux populaires ne doivent pas être encore plus défavorisé-es.
 - Militer pour une indemnité de logement variable selon le prix des loyers pratiqués dans les métropoles.
 - Permettre aux PE de sortir de la profession, avec la possibilité d'y revenir éventuellement pendant une période de 5 ans.
 - Avoir des effectifs moins chargés dans toutes les classes pour que les conditions de travail soient améliorées.
 - Militer pour une vraie formation professionnelle de qualité.
 - Mettre fin aux réformes incessantes pour stabiliser les pratiques professionnelles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FANNY GALLOT



© MAXPPP - BRUNO LEVESQUE





ENTRETIEN AVEC THÉO BOURGERON

« On ne peut plus euphémiser le conflit entre capitalisme et démocratie »



PHOTOS: D.R.

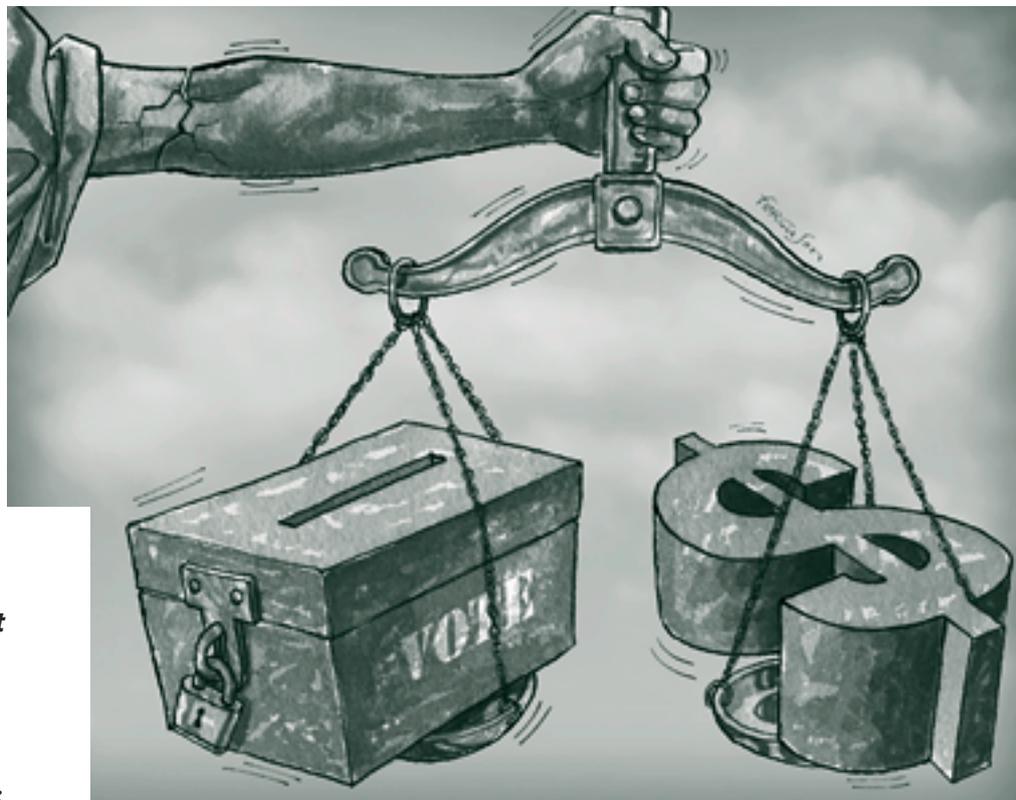
Depuis les années 2010 s'accélère le développement de partis, de régimes autoritaires qui défendent le droit d'accumuler du capital tout en réduisant les libertés sociales et politiques.

Une partie de la finance, celle des fonds d'investissement et des hedge funds, voit les institutions néolibérales comme un obstacle à la libre circulation de leurs capitaux et promeut le libertarianisme.

Entretien avec le sociologue Théo Bourgeron*.

► **Dans votre ouvrage, vous indiquez qu'une part non négligeable des élites économiques des pays du Nord se détournent du néolibéralisme pour se tourner vers un bloc libertarien autoritaire. Comment décrire cette nouvelle phase du capitalisme qui se développe contre la démocratie ? Quels sont les principaux acteurs économiques à la manœuvre ?**

Nous avons étudié le cas britannique et les options du secteur financier face au Brexit. Loin d'être une insurrection électorale des classes populaires, le développement d'une orientation anti-Europe au Royaume-Uni a été largement soutenu et financé par la finance dite alternative – qui voit l'Union européenne comme



un obstacle à l'accumulation de capital. Celle-ci promeut une orientation politique que l'on peut qualifier de libertarienne autoritaire par opposition à l'axe politique néolibéral défendu par la finance *mainstream*. Cette fraction du secteur financier est composée d'acteurs récents, des fonds d'investissements en majorité, qui soutiennent un nouveau cycle de dérégulation sociale, économique, financière, appuyée sur un tournant autoritaire de l'État. On voit ça au Royaume-Uni, mais aussi en France : certains secteurs économiques (énergies fossiles, tech...) s'organisent autour des options et de l'agenda du RN et plus largement de l'extrême droite (ED).

► **Pourquoi ces secteurs-là sont-ils ceux qui opèrent ce tournant ?**

Ils y ont un intérêt économique : le cadre de l'UE et de ses règles héritées des années 1980 ne leur convient plus, il ne leur permet pas d'accumuler les profits autant qu'ils le souhaitent. Ils ne collectent pas l'épargne contrairement aux banques ou aux sociétés d'assurance, ils reçoivent cette épargne et l'investissent – en dehors des marchés ●●●



- ● ● boursiers, d'où « finance alternative ». En France, des financiers (Stérin, Beigbeder), se retrouvent dans le programme du RN. Il leur est très favorable : leur projet de fonds souverain de 500 milliards d'euros détournerait l'épargne des Français-es des secteurs qui la collectent habituellement vers la finance alternative. On voit là un intérêt immédiat à ces options politiques.

► **Régime néolibéral, libertarien-autoritaire : s'agit-il de nuances, d'évolution ou de rupture ?**

Le lien entre ces deux régimes est ambivalent. Tout dépend de la définition du néolibéralisme : régime strictement économique – avec ses institutions de régulation – ou idéologie structurée. D. Harvey le définit comme un ensemble d'institutions qui dans les années 1980 visaient à renforcer la domination économique en cours. Les libertariens-autoritaires, eux, veulent s'affranchir du pacte néolibéral et de ses institutions (UE, OMC...) qui font peser trop de contraintes sur l'investissement. Il y a d'autres approches (Q. Slobodian, M. Cooper...) qui démontrent qu'on trouve dès l'origine du libéralisme les germes de cette pensée de droite radicale combinant des formes de pensée libertarienne avec une revalorisation du suprématisme blanc, des symboles fascistes, des formes d'eugénisme. La pensée de Hayek (penseur du libéralisme) est empreinte d'eugénisme, d'une forme de darwinisme social. On peut dire qu'il y a des continuités et des discontinuités.

► **Comment interpréter ce qui se passe actuellement aux États-Unis avec Trump/Musk au regard de ces analyses ?**

Avec la deuxième administration Trump, on observe les tendances du régime libertarien-autoritaire avec la confluence d'acteurs, notamment de la finance alternative. Ainsi le secrétaire au Trésor et d'autres membres du gouvernement Trump sont des



PHOTOS: D.R.

anciens dirigeants de fonds alternatifs et de la tech. Tout cela rend caduques les analyses de la victoire de Trump en 2016 : victoire de la petite classe moyenne blanche déclassée contre l'establishment de Wall Street. La deuxième administration Trump représente les secteurs économiques dominants aux États-Unis.

► **Pour convertir leurs intérêts économiques (l'accumulation du capital) et pérenniser leur domination, ces acteurs financiers émergents doivent aussi investir la sphère des idées, inventer un narratif. Quelles en sont les principales lignes ?**

Ils se dotent de lobbies et de mouvements politiques et financent un réseau d'intellectuels et de think tanks. Le projet Trump est inspiré du projet 2025 publié par Heritage foundation, de droite radicale : dérégulation ou plutôt régulation favorable à la finance alternative, aux crypto-monnaies, aux énergies fossiles, au new-space dans le domaine spatial et renforcement autoritaire avec des attaques sur les droits sociaux et civiques, le contrôle sur le corps des femmes, sur les minorités raciales. C'est cette combinaison qui définit ce projet. Ces secteurs secrètent des instances productrices de projets comme l'Atlas foundation : assemblage de think tanks dans lesquels on retrouve Peter Thiel (ex. PDG de Paypal), Elon Musk, tous ceux qui génèrent du Big data adapté à la commande militaire. Ces think tanks soutiennent financièrement des figures



HÉO BOURGERON



des cercles conservateurs dans la haute fonction publique, dans le monde politique. Ce phénomène de construction d'un écosystème de droite radicale se retrouve au Royaume-Uni et en France (projet Périclès de P-E Stérin.)

Les contenus de l'enseignement, de la recherche, la production de savoirs sont des cibles directes de ces régimes. Aux États-Unis, de même qu'en Argentine, l'attaque a été immédiate avec le définancement des universités, les licenciements liés à des attaques contre les contenus scientifiques eux-mêmes.

► **Comment expliquer la concordance idéologique avec un projet ultra autoritaire, antidémocratique qui va puiser ses références dans un répertoire qu'on pourrait qualifier de fasciste ?**

Les élites économiques cherchaient à masquer leur lien avec des idéologies racistes, fascistes, autoritaires. Mais dès les années 1980 au Royaume-Uni, Jimmy Goldsmith, milliardaire fondateur de la finance alternative et du premier parti pro-Brexit participait à des réunions avec des cercles ouvertement pro-nazis. Il y a des liens historiques (notamment dans les années 1920/1930) entre les grands financiers et les secteurs fascistes. Cette filiation entre monde des affaires et ED est décrite par J. Chapoutot dans ses travaux.



Bolloré passe du soutien à Sarkozy en 2007 au soutien explicite à l'extrême droite en 2024 (il négocie le ralliement de Ciotti au RN). Il considère que ses intérêts économiques ne sont pas respectés par le régime d'accumulation français et les options de droite classique et cherche donc à constituer un nouveau bloc politique.

Cette volonté d'imposer un nouveau régime d'accumulation, de meilleurs rendements conduit à de fortes tensions dans la société d'où la nécessité d'accompagner ce libertarianisme économique d'un renforcement des tendances autoritaires. Autoritarisme, domination raciale, de genre sont nécessaires pour faire tenir cette intensification de l'extraction financière.

► **Pourquoi le capitalisme n'a-t-il plus besoin de la démocratie ?**

Le capitalisme c'est la propriété des moyens de production et donc la prise de décision par ceux qui les possèdent. Dans le moment actuel, le sociologue allemand Wolfgang Streeck (*Du temps acheté : la crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*) parle de la fin du fragile compromis entre démocratie et économie de marché qu'une grande partie des pays occidentaux ont négocié dans les années d'après-guerre. Il dessine une société clivée, dualisée, post-capitaliste et post-démocratique, résultant de la révolte du capital contre le compromis d'après-guerre et des stratégies mises en œuvre par les gouvernements pour y répondre (endettement). Livre prophétique ! On ne peut plus euphémiser le conflit entre capitalisme et démocratie. Certaines fractions du patronat n'hésitent plus à dire explicitement qu'elles préfèrent se passer de démocratie plutôt que de revoir à la baisse leur prétention au droit à accumuler les richesses. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI ET GRÉGORIE BEKHTARI

* Co-auteur de *La finance autoritaire : Vers la fin du néolibéralisme*, Raisons d'agir, 2021.

Croisade populiste contre les p

Depuis plus d'un an, les attaques contre différents établissements publics ou services de l'État chargés de l'application de la politique environnementale se multiplient. L'extrême droite et les populistes de droite en ont fait leurs boucs émissaires, mettant en danger les agent-es elleux-mêmes.

Le 19 janvier 2024, le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Occitanie à Carcassonne, alors en travaux, est soufflée par une explosion. Revendiquée par le Comité d'action viticole (CAV), cette action a été une des plus bruyantes de la mobilisation agricole qui a duré un an, jusqu'aux résultats des élections dans les chambres d'agriculture. Cette mobilisation a surtout ciblé l'Office français de la biodiversité (OFB) dont les agent-es ont, entre autres, la mission de police de l'environnement. Mais leurs collègues des Directions départementales des territoires (DDT) n'ont pas été en reste. Dépôt de lisier devant les locaux, attaques *ad hominem* d'agent-es qui voient leurs noms tagués sur les murs. Les responsables des syndicats agricoles vont jusqu'à demander la mutation de ces agent-es dans les médias, quand ce ne sont pas les roues de leurs véhicules qui sont dévissées à l'occasion d'une réunion à la chambre d'agriculture. Un climat anxiogène alimenté par la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs (JA) mais aussi la Coordination

PAR MAXIME CAILLON



© C.D. HERAULT TRIBUNE

rurale. C'est le nombre excessif de contrôles qui est mis en avant comme cause de la colère, comme responsable de tous les maux des agriculteurs.

Le gouvernement au côté de la FNSEA

Le gouvernement français de l'époque, présidé par Gabriel Attal, s'est rangé au côté des agriculteurs-trices dans une mise en scène qui a vu le Premier ministre faire ses annonces depuis la cour d'une ferme, entouré de ballots de paille. La simplification, chère à la Macronie, est mise en avant. Une inspection a été diligentée pour identifier ce trop-plein de contrôle, ces lourdeurs administratives. Elle a conduit à la mise en place du contrôle unique un an après. Mais le plus grave c'est que les agent-es n'ont été défendu-es que du bout des lèvres et quasiment en catimini. Aucune réelle condamnation publique des attaques envers des salarié-es de l'État. L'extrême droite et le populisme de droite ont profité de la brèche pour continuer de plus en plus fort.

Après les élections législatives et la nomination de deux premiers ministres de droite, malgré la victoire du Nouveau Front populaire, la bataille budgétaire a commencé. Ce fut un festival de propositions d'économies sur le dos des établissements publics de l'environnement. Les agences de l'eau, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), de nouveau l'OFB, l'agence Bio, la Commission nationale du débat public (CNDP), tous sont menacés de disparition par les ténors de la droite de Valérie Pécresse à Laurent Wauquiez. Mais le summum de la connivence revient à François Bayrou



PHOTO: INDÉPENDANT / C. BOYER

Le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Occitanie à Carcassonne, alors en travaux, est soufflée par une explosion, revendiquée par le Comité d'action viticole (CAV).

politiques environnementales



Manifestation des agent·es de l'OFB devant une préfecture le 31 janvier 2025.

qui dans son discours de politique générale va discréditer le travail des agent·es de l'OFB. Ils et elles humilieraient les agriculteur·ices en pratiquant leurs contrôles armés. Il rejoint le concert étrange des politiques et syndicalistes agricoles de droite qui veulent désarmer une police ! Ils ont en partie gagné puisque le port d'arme, s'il n'est pas encore aboli pour la police de l'environnement, doit maintenant être discret. Mais surtout, par ces quelques mots, Bayrou a légitimé la violence qui peut s'abattre sur les agent·es de l'État en service. Rappelons-nous de cet inspecteur du travail abattu sur une exploitation

« Bayrou a légitimé la violence qui peut s'abattre sur les agent·es de l'État en service. »



agricole. Le président de la Coordination rurale, interviewé à la télévision, n'a pas hésité à annoncer que les voitures des fonctionnaires venant faire les contrôles seraient brûlées. Tout armés qu'ils et elles puissent être, les agent·es de l'OFB font de plus en plus valoir leur droit de retrait face à ces propos.

À l'international aussi

Ce déferlement d'attaques contre les établissements publics de l'environnement a clairement une visée électorale que ce soit dans le monde agricole, avec les élections des chambres d'agriculture, et dans la droite populiste avec les rivalités pour son leadership entre Péresse, Retailleau ou Wauquiez. Mais il s'agit aussi d'un mouvement de fond, alliant la dérégulation voulue par l'aile libérale et la lutte « contre le wokisme » de l'extrême droite. Laurent Wauquiez n'hésite pas à qualifier les agent·es de l'OFB d'idéologues. On retrouve malheureusement un élan réactionnaire un peu partout dans le monde. La nouvelle administration de Trump avec Elon Musk à la tête d'un département de l'efficacité gouvernementale est en train de porter des coups sérieux aux agences fédérales et notamment celles de protection de l'environnement. Les recherches sur le climat mais aussi les politiques de transition sont impactées par les climatosceptiques, comme l'argentin Trump ou Javier Milei.

Alors que les menaces sur la biodiversité sont de plus en plus fortes, que la réalité du changement climatique nous frappe de plein fouet, que les politiques menées de par le monde ne sont pas à la hauteur des enjeux, cette alliance entre extrême droite, droite populiste et capital risque de nous faire régresser. Elle s'y prend de part et d'autre de l'Atlantique de manière brutale, stigmatisant les salarié·es, mettant en jeu leur avenir et parfois même leur vie. Les mots du registre de la peur reviennent depuis plus d'un an parmi nos collègues des ministères de l'Écologie ou de l'Agriculture, comme plus récemment dans les témoignages outre-Atlantique, pour décrire leurs sentiments face à ce mouvement. Mais la résignation n'est pas de mise. Les agent·es de l'OFB ont entamé plusieurs actions, notamment de grève. Iels ont été soutenu·es par des agriculteur·ices et des associations de protection de la nature. D'autres secteurs pourraient leur emboîter le pas dans les semaines qui viennent.

Il est temps et nécessaire d'engager une bataille qui regroupe plus largement le mouvement des luttes écologistes. La FSU y a toute sa place notamment au travers de l'Alliance écologique et sociale qui pourrait être le fer de lance d'une contestation à la fois syndicale, associative et pourquoi pas politique dans la perspective d'un monde plus solidaire et plus écologique. ■

Le Havre, la confirmation de l'e

Les noms des rues, des places, des boulevards et des quais sont les repères successifs de l'histoire d'une ville. Ces histoires ne sont pas neutres. Elles ont été fabriquées par ceux qui depuis longtemps, parce que dominants, façonnent l'espace public. L'ambition des « guides » aux éditions Syllepse est de montrer/démontrer comment la France moderne s'est construite et enrichie comme un État colonial.

En sa qualité de port tourné vers le négoce international, Le Havre tient une place importante dans l'émergence de la France comme État colonial. Dès 1886, quelques mois après la conférence de Berlin qui établit la « liberté du commerce » en Afrique, le conseil municipal du Havre nomme ainsi plusieurs quais du bassin des docks : quai du Tonkin, de La Réunion, des Antilles, de Guinée... Cette décision répondait aux vœux exprimés par un comité d'utilité publique qui le justifiait ainsi : « *les premiers noms de géographie à apprendre aux peuples et aux enfants, les plus utiles à connaître ne sont-ils pas ceux de nos colonies ? [...] Ils contribueraient à développer un sentiment [...] : le goût de la colonisation.* »¹

Les massacres « civilisationnels »

Dans cette empreinte coloniale, les têtes galonnées (généraux et maréchaux) tiennent une place importante. On se souvient du maréchal Galliéni comme l'organisateur des taxis de la Marne, mais rien sur son rôle, entre 1896 et 1905, dans la « pacification » de Madagascar où il développe le travail forcé : il est alors responsable de la mort de plusieurs dizaines de milliers d'habitant-es. Le massacre d'Ambiky en 1897 (cité par A. Césaire dans son *Discours sur le colonialisme*), en est une macabre illustration.

Parmi tous ces massacreurs, il y a le général Archinard dont la rue a été transformée en avenue en 1960 (en pleine guerre coloniale en Algérie...). Ce général, né au Havre en 1850, est le responsable de la conquête du bassin du Niger. Il est aussi le responsable du pillage de plusieurs centaines d'objets qui ont alimenté les collections du Muséum d'histoire naturelle du Havre à partir de 1889. Sa statue fut inaugurée en 1934 par le maréchal Pétain, alors ministre de la Guerre, qui le considérait comme « *le véritable fondateur de la doctrine coloniale* ».

Le commerce avant tout...

Dès sa création, Le Havre a une double vocation, militaire et commerciale. Les entrepreneurs havrais

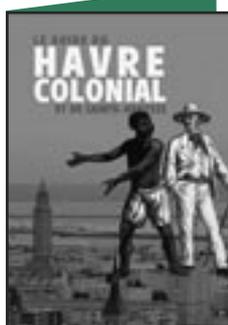


■ PAR
ALAIN PONVERT

participent activement à la traite négrière à l'origine de l'expansion et de la prospérité de la ville. Un certain nombre de ces familles, comme les Masurier, ont même continué la traite atlantique après son interdiction par le Parlement en 1818. Il y a aussi les Siegfried dont la figure emblématique reste Jules Siegfried (1837-1922) qui fut à la fois négociant en coton, maire du Havre (1870-1886), député et sénateur. Il fut un temps ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies (1892-1893) et membre actif du Parti colonial, créé en 1890. Avec ses frères, il crée une entreprise spécialisée dans le coton. Ils investissent massivement dans le café, le riz et le nickel de Nouvelle Calédonie avec d'autres négociants havrais (Charles-Auguste Marande, Olivier Senn...). Cette dynastie remplace judicieusement l'esclavage par le « travail forcé » responsable de plusieurs centaines de milliers de morts chez les peuples colonisés. André Siegfried (1875-1959, fils de Jules) fut aussi impliqué : au moment de la fondation de l'Institut havrais de sociologie économique et psychologie des peuples, il accepte le parrainage de nombre de négociants coloniaux. Dans ses cours à Sciences Po vers 1950, on retrouve les formulations suivantes : « *il y a des races qui s'assimilent vite, d'autres plus lentement, d'autres enfin, pas du tout* », « *la race noire reste inférieure* », « *le juif est un résidu non fusible dans le creuset* »... Aujourd'hui encore, André Siegfried est considéré au Havre comme un intellectuel important et il fallut toute la pugnacité des enseignant-es de l'Université pour qu'on ne donne pas son nom à un de ses amphithéâtres.

Les oubliés de l'Histoire...

Pendant très longtemps, le passé « négrier » du Havre a été nié. Il a fallu attendre 2023 (à Nantes, une initiative de ce genre avait eu lieu en 1992 !) pour voir, au Muséum d'art et d'histoire de la ville, la première exposition



Le guide du Havre colonial, Syllepse, 2024, 12 €.

mpreinte coloniale

PHOTOS: D.R



de dimension nationale : « Esclavage. Mémoires normandes ». Les références au passé colonial restent peu visibles. Les noms de celles et ceux qui ont dénoncé, combattu le colonialisme sont absents ou sont apparus tardivement. La rue Louise-Michel date de 1971, l'allée Félix-Eboué (opposé à l'assimilation des peuples colonisés) de 2008 et celle consacrée à Aimé Césaire d'octobre 2022 ! Aucune artère n'est consacrée à Léger Félicité Sonthenax, qui proclama le premier l'abolition de l'esclavage à Saint Domingue, le 29 août 1793. Aucune référence aux dizaines de milliers de victimes qui, dans le cadre du travail forcé, construisirent les chemins de fer en Afrique ou au Vietnam pour acheminer les matières premières déchargées sur les quais havrais.

Restituer cette mémoire d'un passé colonial (récent) est un des objectifs que s'est fixé ce guide produit par un « collectif » de citoyen·nes engagé·es. ■

1. Rapport Levarey, *Recueil de la société d'études diverses*, 1884.

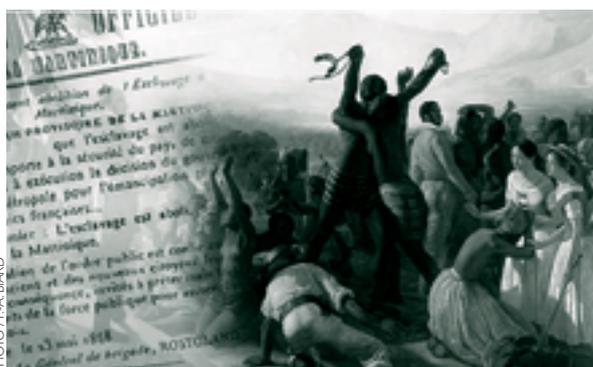


PHOTO: F.-A. BIARD

L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

QUESTIONS À ANDRÉ ROSEVÈGUE

► *Quelle est l'origine du projet des guides coloniaux que tu as conduit aux éditions Syllepse ?*

Quand en 2018, je découvre *le Guide du Paris colonial*, je provoque la réunion d'un groupe de rédaction du *Guide du Bordeaux colonial*. Puis, je me suis pris au jeu et j'ai contribué à convaincre d'autres équipes dans d'autres villes¹, et pas seulement des ports négriers.

► *Quel intérêt vois-tu à ce que dans des villes qui ne sont pas marquées particulièrement par la question coloniale soit écrit un livre où on retrouve les mêmes politiciens, les mêmes généraux qui ont été les artisans de l'histoire coloniale de la France ?*

Nous n'utilisons pas ce terme il y a encore quelques années, mais avec ce travail j'ai pris conscience que dans la colonialité de la société française, il y a celle de son espace public. Il n'est pas sans effet que la statue du Maréchal Bugeaud² trône au centre de Périgueux, ou que ce responsable des enfumades dans la conquête de l'Algérie ait donné son nom à une école de Marseille. Parce qu'il ne faut pas effacer l'histoire, il faudrait qu'un tel personnage continue d'être honoré, et cela n'aurait pas de conséquences sur nous ? Pas de conséquences sur celles et ceux qui habitent le pays et sont les descendant·es de ses victimes ?

La colonialité de l'espace public, c'est le nom des rues, des places, la statuaire, ce sont les collections des musées, les bâtiments militaires. Cela a été les expositions coloniales et leurs zoos humains. Cette colonialité nous est familière, nous y vivons sans y faire attention.

Ces guides trouvent leur intérêt d'éducation populaire quand ils accompagnent un travail d'explication, par réunions, déambulations, émissions de radio... qui font saisir à quel point le développement du capitalisme sur la totalité du territoire, et pas seulement de ses ports, s'est nourri du colonialisme. ■

1. Après Paris et Bordeaux sont donc parus chez Syllepse Soissons, Marseille, Rouen, Périgueux, Le Havre. Strasbourg est attendu cette année. D'autres villes sont au travail.

2. Désormais, à Périgueux un panneau est accroché à la grille qui entoure la statue où un paragraphe d'une présentation de l'homme et du sculpteur inclut une dénonciation des crimes commis. Marseille a gardé la rue Bugeaud mais a donné un autre nom à l'école : désormais c'est un tirailleur algérien mort en 1944 en libérant la ville qui est honoré. Modeste résultat des guides.



ENTRETIEN AVEC GENEVIÈVE SELLIER*

#METOO CINÉMA, LA FRANCE EN RETARD

* Geneviève Sellier est professeure émérite en études cinématographiques à l'université Bordeaux Montaigne

► Dans votre livre, *Le Culte de l'auteur, les dérives du cinéma français*¹, vous rappelez les débuts de #MeToo aux États-Unis. Comment expliquez-vous le retard de la France ?

Le « retard » de #MeToo vient des spécificités du cinéma en France. Depuis la Nouvelle Vague et la création de la commission d'avance sur recettes (1959), le réalisateur est considéré comme un artiste, seul créateur de son œuvre sur le modèle littéraire. La liberté de création, réaffirmée par la loi en 2016, prévaut sur toute autre considération.

Ce cinéma confond créativité et expression du désir masculin, fixation érotique sur une jeune femme dont le cinéaste se fantasme le Pygmalion. Le mouvement #MeToo est perçu par ce milieu de l'entre-soi comme une censure, une remise en cause de la liberté de création, une castration du désir, une entrave à la toute-puissance du cinéaste demiurge. Alors qu'aux États-Unis, le cinéma est une industrie capitaliste soumise aux impératifs de rentabilité du producteur, contre lesquels se battent des syndicats, en France, la dimension économique du cinéma est masquée par le culte de l'auteur, face auquel il n'y a aucun contre-pouvoir. L'État mécène protège l'artiste contre la loi du marché, mais, ce faisant, s'est installée une culture de l'impunité.

► Vous mettez en cause les dérives de l'avance sur recettes qui permet à des réalisateurs connus comme « auteurs », dont ceux qui ont été mis en cause pour leur comportement, de continuer à tourner malgré des films qui attirent peu de public.

La question du succès des films et de leur rentabilité est hypothéquée en France par l'idée que l'art doit échapper à la loi du marché. Mais le cinéma est une industrie et mobilise des sommes considérables, si on les compare à l'investissement que demandent l'écriture et l'édition d'un livre. Le cinéma en salles s'est construit comme un divertissement populaire et jusqu'à la Nouvelle Vague, les réalisateurs et les scénaristes cherchaient à raconter des histoires susceptibles d'intéresser un public large, ce qui n'empêchait pas d'avoir des exigences artistiques. C'est cette dialectique qui s'est perdue avec l'évolution du système de l'avance sur recettes, qui avait pour but au départ de permettre de soutenir des



PHOTO: I.D.R.

projets novateurs et des jeunes réalisateurs. Mais l'extension du système, permis par la taxation de toutes les industries audiovisuelles publiques et privées, a multiplié les possibilités de financement par le Centre national du cinéma (CNC) : quatre commissions siègent pour attribuer l'avance sur recettes : premier film, second film, tous les autres films et une quatrième pour « rattraper » les films après réalisation. Un réalisateur peut y postuler alors qu'il est installé dans le milieu depuis dix, vingt ou trente ans, ce qui le dispense de réfléchir à raconter des histoires qui intéresseraient d'autres que ses pair-es, ceux qui siègent dans les commissions. Or celles-ci sont renouvelées tous les ans et il est lui-même susceptible d'être sollicité pour en faire partie.

► Depuis les années 1970, il y a l'émergence d'un « cinéma d'auteur » au féminin et récemment certaines, comme Julia Ducournau ou Justine Triet avec leur Palme d'or, ont connu la consécration. Quelles difficultés peuvent-elles encore rencontrer ?

Je ne suis pas d'accord avec la formule « cinéma d'auteur » au féminin... Le cinéma est un art collectif soumis à de multiples contraintes économiques. Si des réalisatrices accèdent enfin à la reconnaissance des instances de légitimation cinéphiliques, c'est à mettre en rapport avec #MeToo qui a mis en évidence les discriminations dont elles sont victimes.

Cela ne signifie pas qu'elles vont réussir tous leurs films. Audrey Diwan avec *L'Événement* a eu le Lion d'or à Venise, à la suite de quoi on lui a proposé de refaire *Emmanuelle* avec un énorme budget et elle s'est complètement plantée...

Inversement, *Anatomie d'une chute* est un film remarquable qui témoigne d'une prise de conscience féministe absente des films précédents de Justine Triet. ■



NOTE :

1. Geneviève Sellier, *Le Culte de l'auteur, les dérives du cinéma français*, La Fabrique, Paris, 2024.

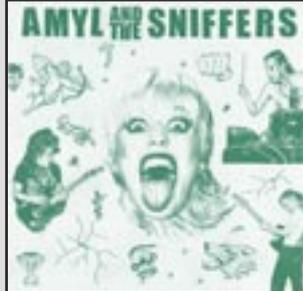
PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER SILLAM



AMYL AND THE SNIFFERS AUX ANTIPODES, ÇA DÉMÉNAGE !

La scène musicale australienne produit régulièrement des artistes qui s'exportent plutôt bien à l'international : AC/DC, Midnight Oil... Mais l'Australie, c'est également une pépinière de talents plus confidentiels puisque dès 1976, apparaît un combo garage-punk de type Stooges appelé The Saints.

Formée en 2016, Amyl and the Sniffers se pose en héritière de ces derniers. En deux EP et trois albums, Amy Taylor et ses comparses ont su créer un univers musical brut de décoffrage, où les déflagrations punks côtoient des morceaux plus apaisés musicalement, surtout dans le dernier album, *Cartoon Darkness*, sorti fin 2024. On ne se prend pas au sérieux : Amyl, c'est le nom australien du poppers... Amy explique que leur musique a le même effet : « ça dure 30 secondes, et après tu as mal à la tête »



Mais la sale gosse a une vraie conscience politique, féministe et pro-aborigènes, liée sans doute à son passé de vendeuse en supermarché. Amy incarne un féminisme radical, invitant sur scène la Cour suprême des USA à aller se faire f***, suite à l'abrogation de *Roe vs Wade* ou exprimant la peur que peut éprouver une femme de se promener seule le soir dans le morceau *Knifey*.

La rage et la colère légitime qu'elle éprouve, Amy les crache en éruptions quasi rapées, un peu à l'image de *Rage Against the Machine*. Mais pour les oreilles moins aguerries, elle est aussi capable de chanter des mélodies à la Suzy Quatro ou Joan Jett... et ça fait du bien de voir que certaines reprennent le flambeau d'un rock pas réservé aux machos. ■

ALEX GIGORD



NOIR, ÉMERAUDE, MARRON, GRIS, ROUGE : LA SERVANTE ÉCARLATE, UN TABLEAU « SOUS SON OIL »

Un monde se dessine : une société dystopique où chaque couleur dépeint une fresque oppressante faite de fanatisme, de castes, de naissances forcées, de violences systémiques, de pendants, de viols répétés. Une idéologie monochrome règne : le réarmement démographique ! Le noir incarne le pouvoir, la force, les ténèbres.

La couleur des hommes, des commandants, ceux qui dominant et surveillent, ceux qui détiennent tous les pouvoirs, asservissent, violent, tuent. L'émeraude est celle des épouses des commandants dont l'existence repose sur une vie soumise empreinte d'une sérénité illusoire : elles peuvent coudre mais pas lire, jardiner mais pas écrire, préserver la morale mais pas goûter à la liberté intellectuelle. Les Martha, cantonnées à un gris-vert morne, appartiennent à la classe inférieure. Domestiques des foyers des commandants, elles ne se marient pas, ne lisent pas mais cuisinent, nettoient et montent des réseaux clandestins. Marron,



chemise brune, matraque à la main et dévotion fanatique, les tantes conditionnent les fertiles à obéir docilement à la Cérémonie – insémination qui n'est rien d'autre qu'un viol institutionnalisé. En gris existent les « non-femmes » : les infertiles, les lesbiennes, les déviantes, celles qui mourront dans les colonies. Et enfin, le rouge écarlate, saturé de violence : c'est la couleur des servantes. Rouge comme leur sang fertile exploité pour porter les enfants des commandants ; rouge comme le sang versé par les viols répétés qu'elles subissent ; mais aussi rouge comme la rébellion qui gronde en secret. Car c'est dans cette servitude écarlate que naît une résistance féminine, féministe et d'actualité. Au-delà de la fiction, cette cape rouge est l'emblème de celles qui refusent d'être objets d'un système patriarcal meurtrier. « Ils n'auraient jamais dû nous donner des uniformes s'ils ne voulaient pas que l'on devienne une armée ». ■

MANON PILOY

☑ Margaret Atwood, *La servante écarlate (the Handmaid's Tale)*, nouvelle traduction, Robert Laffont, collection Pavillons Poche, 2021. 12,50 €

ROUSSE OU LES BEAUX HABITANTS DE L'UNIVERS

Ce court roman, d'un peu plus de 130 pages, met en scène une renarde qui décide de quitter les bois où elle vit pour remonter le cours d'un fleuve. Chemin faisant, elle se lie d'amitié avec une ourse, un sanglier, un écureuil, puis avec un corbeau et une éléphant qui deviendront ses maîtres car ce sont ceux qui savent. Les maîtres sont des animaux dont la vie est longue et qui peuvent raconter le passé.

Rousse vit dans un monde hostile. La Terre est ravagée par la sécheresse, les incendies, les tempêtes dévastatrices. L'eau se fait rare, la nourriture aussi. L'Homme ne fait pas, plus, partie de ce monde. On n'y trouve que de rares restes : des os blanchis, de la « faraille ».

La langue n'est plus humaine mais devient celle des animaux qui nomment ce qu'ils ne connaissent pas.



Les articles sont absents, les sujets souvent inversés, rendant ce texte poétique et magnifique.

Cette fable animalière est un avertissement sur ce que pourrait devenir le monde que l'Homme détruit chaque jour, sans espoir d'inversion de la tendance. On peut y voir comme un écho du poème d'Esther Granek qui commence ainsi :

« Après l'Homme, après l'Homme,
Qui dira aux fleurs comment elles se nomment ?
Après l'Homme, après l'Homme,
quand aura passé l'heure de vie du dernier Homme ».

De la pensée aux mots, 1997.

NOLWENN BOCHEREAU

☑ *Rousse ou les beaux habitants de l'Univers*, de Denis Infante, éditions Tristram, 16,50 €.



LES COUILLES SUR LA TABLE : INCONTOURNABLE DEPUIS 8 ANS

Le podcast de Victoire Tuillon, *Les couilles sur la table*, est devenu le rendez-vous incontournable des féministes et de tou-tes ceux qui cherchent à comprendre comment se fabrique la masculinité, ce qui fait qu'on ne naît pas homme mais qu'on le devient.

Ces épisodes, qui peuvent durer entre 20 et 75 minutes selon les sujets et la manière de les aborder, sont souvent basés sur un entretien avec un-e spécialiste de la masculinité. Le plus souvent, cette personne a écrit un livre sur un aspect du problème patriarcal.



Chaque épisode nous plonge dans une vision qui consiste à regarder le monde par le prisme féministe afin de

le comprendre, de le décrypter et « *détricoter nœud après nœud la domination masculine* » (V. Tuillon).

Années après années, saisons après saisons (109 épisodes à ce jour), Victoire Tuillon a exploré les façons dont le sexisme imprègne tous les milieux : dans l'agriculture, la politique en passant par le rap etc.

En décembre 2024, Victoire Tuillon est licenciée par Binge Audio pour motif économique. Propriété de Binge Audio, le podcast continue, et paraît, un jeudi sur deux, animé aujourd'hui par Naomi Tutti ou Tal Madesta. On y parlait dernièrement du #Metoo des garçons ou du concept des pervers narcissiques pour comprendre des violences conjugales spécifiques.

On n'a de cesse, depuis 2017, de se repasser certains épisodes en boucle, tant ils sont riches : « *parce qu'en ces temps d'urgence écologiques, les pensées et les pratiques féministes vont nous sauver.* » (V. Tuillon). ■

AMÉLIE LAPPRAND

IL Y A 100 ANS, LES PENN SARDIN



C'est ce cliché emblématique de la grève de 1924-1925, à Douarnenez, qui a été reproduit sur les quais du Rosmeur, le samedi 23 novembre 2024.

le récit de Lucie Colliard² et les témoignages recueillis par Anne-Denes Martin au début des années 1990³. L'autrice donne à voir la misère des sardinières au début du XX^e siècle, la force de leur action et le rôle du Parti communiste. Agréable à lire, ce livre permet de faire connaître cette lutte exemplaire en dehors des frontières de la Bretagne.

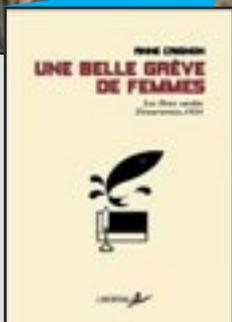
Fanny Bugnon, récipiendaire d'un prix aux derniers *Rendez-vous de l'Histoire* de Blois, ne traite pas exclusivement de la grève mais écrit la biographie d'une *Penn Sardin*, Joséphine Pencalet, sous le titre *L'élection interdite*⁴. Celle-ci qui a travaillé dès l'enfance dans une conserverie se marie avec un employé de chemin de

fer qui l'emmène vivre à Argenteuil où ils rejoignent la forte population immigrée en provenance de Bretagne. Lorsqu'elle revient à Douarnenez en 1923, elle est veuve avec deux enfants, elle a une petite pension et a rencontré une classe ouvrière différente de celle de Bretagne. Elle participe à la grève et devient en 1925 une des dix femmes élues conseillères municipales de France. En effet, poussé par l'Internationale communiste, le PCF profite d'une ambiguïté de la loi électorale pour présenter et faire élire des femmes. Rapidement ces femmes sont déçues de leurs fonctions sans que le PC ne réagisse particulièrement. Fanny Bugnon, dans un ouvrage très documenté, revient sur le milieu où vit Joséphine Pencalet, l'économie de la pêche et de la conserverie, les conditions sociales et politiques, les revendications féministes et tente d'approcher au plus près de Joséphine Pencalet. Un livre d'histoire passionnant ! ■

ELISABETH HERVOUET

1. Grignon Anne, *Une belle grève de femmes, les Penn sardin Douarnenez, 1924*. Libertalia, 2024.
2. Colliard Lucie, *Une belle grève de femmes, L'Humanité*, 1925.
3. Martin Anne-Denes, *Les ouvrières de la mer. Histoire des sardinières du littoral breton*, L'Harmattan, 1994.
4. Bugnon Fanny, *L'élection interdite. Itinéraire de Joséphine Pencalet, ouvrière bretonne (1886-1972)*, Seuil, 2024.

© COLLECTION-CEDIAS-MUSEE-SOCIAL



Le 24 novembre 1924 une grève commençait dans l'une des nombreuses conserveries de Douarnenez. Elle s'étendait rapidement à l'ensemble des usines de la ville. Les *Penn sardin*, qui tiraient leur nom de leur coiffe, ouvrières sous-payées et travaillant dans des conditions qui ne respectaient pas

les lois sur le travail de nuit et celui des enfants, bloquaient le secteur économique essentiel de Douarnenez. Elles réclamaient un franc de l'heure, ayant obtenu lors de la grève précédente, 19 ans avant, d'être payées à l'heure et non au mille de sardines. Cet événement résonne encore dans la mémoire ouvrière de Bretagne, il a d'autant plus marqué que c'était une grève de femmes et qu'elle a été victorieuse.

Un siècle après, deux livres l'évoquent. Le premier, d'Anne Grignon¹, reprend le titre de l'opuscule écrit par Lucie Colliard, une des dirigeantes de l'action du Parti communiste en direction des femmes, dépêchée sur place : *Une belle grève de femmes*. C'est un livre commémoratif plus qu'un ouvrage scientifique. Il s'appuie essentiellement sur deux sources :

MAHAUT DRAMA, COMBATTRE LE PATRIARCAT PAR LE RIRE



Mahaut a commencé assise en cours de sciences politiques à la Sorbonne, puis en école de journalisme, pour se retrouver debout sur la scène du *Comedy Love*, plateau de *stand-up queer* et féministe, et finalement partir en tournée dans tout le pays.

Elle incarne une pensée féministe combative dans un corps qui emprunte volontairement tous les codes de la futilité et de la frivolité pailletée.

Son spectacle, comme ses chroniques, sont l'expression d'un nouveau militantisme qui se veut puissant parce que festif. Entre deux notes d'un humour à la fois grinçant et grossier,

elle dénonce la normalisation des corps et des sexualités, l'hégémonie des hommes blancs en politique, le contrôle des libertés, la baisse des

subventions du Planning familial, le masculinisme et le complotisme de Trump, le rôle des médias dans la montée de l'extrême droite...

L'humour est un incontournable de nos luttes. Mahaut le dit : « *le rire, c'est un véritable contre-pouvoir, c'est un outil de pédagogie.* » Comme d'autres humoristes de cette génération engagée, elle a subi des attaques, ciblée par une députée RN, menacée de viol et de mort sur les réseaux sociaux.

Aller applaudir ces artistes est un acte de militantisme joyeux. Chaque fois qu'un rire éclate dans leur salle de spectacle, c'est le bruit des bottes qui s'éloigne.

Mahaut Drama c'est d'abord un spectacle, *Drama Queen*, et des chroniques sur France Inter, dans l'émission *Quotidien*, mais c'est aussi un reportage, *Corps sans complexe*, et un livre à venir, *Que jeunesse se passe*. ■

HÉLÈNE CADDIET



Ukraine et Palestine : aux côtés des peuples agressés !

PHOTO: AHMED ABU HAMEEDA / CYRIL BITTON / DIVERGENCE / LE MONDE



Depuis l'investiture de Trump aux USA, l'impérialisme américain révèle sans fin sa brutalité à travers une politique extérieure marquée elle aussi par le « Make America great again ». Les déclarations expansionnistes de Trump en direction de Panama, du Canada et du Groëland montrent une volonté d'élargir la sphère d'influence US par la force, faisant fi du droit international (une pratique malheureusement récurrente des USA).

Trump fait opérer aux USA un tournant à 180° sur le conflit ukrainien. Alors que Biden incarnait une volonté de l'impérialisme US de s'opposer à l'expansionnisme d'un impérialisme russe dirigé de main de fer par Poutine (en marquant des lignes rouges et en défendant aussi ses propres intérêts), Trump donne des gages à son double illibéral. Il abandonne l'Ukraine et les Ukrainien-nes en rase campagne de façon spectaculaire et à la face du monde entier pour marquer les nouvelles règles du jeu. Il pousse le cynisme à se concentrer ouvertement sur les dettes qu'aurait l'Ukraine envers les USA, afin d'en exiger le « remboursement » par la spoliation de ses richesses minières.

Trump a aussi choisi d'adouber à 100 % Netanyahu, l'escroc et le suprémaciste qui veut chasser les Palestinien-nes de Gaza par tous les moyens. Déjà, sous Biden, l'armée israélienne avait le feu vert pour bombarder la bande de Gaza sans distinction, en tuant des dizaines de milliers de civils palestinien-nes, avec des bombes fournies à volonté par les USA. Trump va plus loin dans l'horreur envers le peuple palestinien en proposant même une intervention militaire directe US aux côtés de l'armée israélienne, en légitimant le projet israélien d'expulsion des populations. Ainsi, Netanyahu n'a plus de limites dans sa politique de folie génocidaire, comme le montre sa rupture du cessez-le-feu avec le massacre de 400 gazaoui-es en une seule nuit.

Face à ces violences impérialistes, il nous faut défendre partout le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en nous tenant aux côtés des opprimé-es et des agressé-es. C'est un devoir d'humanité. ■